

# R A5

[ revue étudiante de sociologie de l'UQAM ]

hiver - 2014

---





# Revue Aquin 5

---

volume 4, numéro 1, hiver 2014 ◀

Fondée à l'hiver 2011, la Revue A5 est une publication étudiante du département de sociologie de l'UQAM. Chacun de ses numéros contient des travaux effectués par des étudiantes et des étudiants dans le cadre de cours de baccalauréat et de maîtrise offerts par le département. À l'image d'une publication scientifique régulière, les textes sont évalués anonymement par des pairs, soit d'autres étudiantes et étudiants du département. La revue est aussi dirigée par un comité de rédaction composé d'étudiantes et d'étudiants inscrits à la maîtrise en sociologie.

Nous vous invitons à rester à l'affût de notre prochain appel de textes. Si vous désirez vous impliquer dans les diverses instances de la Revue A5, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [revuea5@gmail.com](mailto:revuea5@gmail.com).

#### **Comité de rédaction**

Charles Carrier-Plante  
Geneviève Desjardins  
Sabrina Paillé  
Marie-Christine Savaria

#### **Graphisme et design (couverture)**

Félix Langlois

#### **Comité de lecture**

Charles Carrier-Plante  
Geneviève Desjardins  
Émilie Drapeau  
Marie-Lise Drapeau-Bisson  
Jonathan Glendenning  
Sabrina Paillé (Coordonnatrice)  
Mélissa Perreault  
Michel-Philippe Robitaille  
Marie-Christine Savaria

La responsabilité des textes incombe seulement à leurs auteurs.

ISSN 2291-0530 (Imprimé)

ISSN 2291-0549 (En ligne)

Dépôt légal BANQ

Revue Aquin 5

Université du Québec à Montréal

Pavillon Hubert-Aquin, local A-5235

1255, rue Saint-Denis

Montréal (Québec) H2X 3R9

## TABLE DES MATIÈRES ◀

---

*La cuisine raisonnée comme espace de représentations sociales québécoises / 1*

LUNA BÉGIN

Luttes «identitaires» et fragmentation sociale. Notes critiques sur *La société des identités*, de Jacques Beauchemin / 15

FÉLIX L. DESLAURIERS

Les régulations étatiques urbaines modernisantes sous le régime montréalais des juges de paix / 27

JEAN-CHRISTOPHE GASCON

Le prix de la philanthropie / 47

GUILLAUME VÉZINA



# *La cuisine raisonnée comme espace de représentations sociales québécoises*

Luna Bégin

Dans le cadre du cours *Sociologie du langage : discours et représentations sociales*

Avec Élias Rizkallah, Automne 2013

À première vue, il peut sembler étrange de penser que les représentations sociales quant aux rôles des femmes, à l'éducation, à la religion, à l'institutionnalisation, à la science, à l'alimentation et à l'économie de la sphère domestique peuvent être observées à même la littérature culinaire. Pourtant, au Québec, les livres de recettes et, plus anciennement, les manuels scolaires en sont abondamment garnis. Plus précisément, il s'agit ici de considérer les manuels scolaires d'enseignement ménager et culinaire comme reflets d'une partie de la société québécoise.

À cet égard, la contribution sociale et historique des congrégations religieuses féminines au Québec n'est pas à sous-estimer. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle apparaît une multiplication considérable des congrégations vouées à l'enseignement au Québec (Malouin et Dumont, 1983). Au cœur de ce déploiement, la Congrégation Notre-Dame est « [...] de loin la congrégation la plus active » (Malouin et Dumont, 1983 : 228). Mettant l'accent sur les compétences liées à la sphère domestique, l'enseignement dispensé par les religieuses peut être perçu comme une contribution au maintien et au renforcement d'une vision inégalitaire des sexes. Soulignons aussi que l'enseignement des religieuses était socialement différencié selon la classe sociale des étudiantes (Malouin et Dumont, 1983).

Initialement un manuel scolaire, *La cuisine raisonnée* a été publiée en vingt éditions de 1919 à 2003 par la Congrégation Notre-Dame. La parution des premières éditions fut conditionnelle à l'approbation concertée de l'Église et de l'État. Cela dit, il n'en demeure pas moins que *La cuisine raisonnée* a été parmi les

ouvrages les plus populaires au Québec et est encore aujourd'hui un incontournable.

Nous arrivons donc à nous interroger sur ce que peuvent nous révéler les changements observables quant aux représentations sociales dans les préfaces de *La cuisine raisonnée*, des éditions parues de 1919 à 2003. Après avoir posé nos assises sur un cadre théorique formé principalement des écrits de Pierre Bourdieu sur la domination masculine et de Jean-Pierre Poulain sur l'espace social alimentaire, nous préciserons le corpus tiré des ouvrages analysés, les unités et les catégories d'analyse, puis nous tenterons de répondre sommairement à notre question de recherche par une esquisse d'analyse et d'interprétation sociologiques.

## Cadre théorique

### ***Niveau macro : Pierre Bourdieu***

Considérant qu'une partie de notre analyse se penchera sur le rôle des femmes et sur l'éducation transmise par l'intermédiaire des institutions religieuses, et que ces dernières contribuent à la reproduction sociale de la domination masculine (Bourdieu, 1998 : 15), l'apport théorique de Bourdieu nous semble particulièrement pertinent :

le principe de la perpétuation de ce rapport de domination ne réside pas véritablement, ou en tout cas principalement, dans un des lieux les plus visibles de son exercice, c'est-à-dire au sein de l'unité domestique [...] mais dans les instances telles que l'École ou l'État, lieux d'élaboration et d'imposition de principes de domination qui s'exercent au sein même de l'univers le plus privé (Bourdieu, 1998 : 15).

Ainsi, nous mobiliserons certains des principaux concepts du sociologue (*habitus*, *champs*, domination, capital, violence symbolique), afin d'interpréter la dynamique des rapports sociaux selon les différents contextes historiques présentés plus haut. Notons aussi la posture de Bourdieu vis-à-vis de l'histoire, qui consiste en partie à étudier non seulement les événements historiques qui montrent des invariants dans l'existence de la domination masculine et des hiérarchies, mais surtout les mécanismes et les institutions, comme la famille, l'Église, l'État et l'École, qui contribuent à sa reproduction (Bourdieu, 1998 : 115-116).

Cela étant dit, le paradigme bourdieusien, telle une photographie, permet d'interpréter différents moments dans le temps isolés les uns des autres. Toutefois, cette qualité présente aussi des limites quant à la mise en relation des temporalités. Autrement dit, les outils conceptuels de Bourdieu peinent à

interpréter les changements qui surviennent entre les différentes époques. C'est pourquoi nous mobiliserons aussi des concepts issus de la sociologie de l'alimentation de Jean-Pierre Poulain.

### **Niveaux micro et méso : Jean-Pierre Poulain**

Les concepts du sociologue Jean-Pierre Poulain nous serviront aux niveaux micro et méso de l'analyse. Nous utiliserons surtout sa définition de la cuisine et le concept d'espace social alimentaire.

#### *Cuisine, définition*

Pour le sociologue Jean-Pierre Poulain, la cuisine est « l'ensemble des opérations symboliques et des rituels qui, s'articulant sur des actions techniques, participent à la construction de l'identité alimentaire d'un produit naturel et le rendent consommable » (Poulain, 2002 : 233). Autrement dit, par des techniques culinaires nous transformons une chose scientifiquement et biologiquement comestible en un aliment socialement et psychologiquement acceptable à manger. Pour qu'un aliment soit *bon à manger*, il doit tout d'abord être *bon à penser*. À titre d'exemple, aujourd'hui, pour qu'un  *cochon vivant* devienne comestible, il doit d'abord être tué ou abattu, coupé en morceaux, haché ou fumé par un boucher, renommé comme *porc*, acheté par un consommateur qui le cuisinera en un plat acceptable pour sa famille, tel que les saucisses avec la choucroute, le bacon avec les œufs du matin, le hambourgeois sur le grill l'été ou la tourtière et le ragoût de boulettes du temps des fêtes. Pour certains individus, les interdictions liées à leurs croyances religieuses ou autres (ex. végétarisme) feront en sorte que même si le cochon est scientifiquement et biologiquement comestible, il ne le deviendra pas pour autant.

#### *L'espace social alimentaire*

Dans son ouvrage *Sociologies de l'alimentation*, Poulain explique que les racines du concept d'espace social sont à trouver principalement chez Condominas, qui à son tour fait référence à Mauss, avec le concept de *fait social total*, et Durkheim, duquel il en a emprunté l'expression (Poulain, 2002 : 222). Condominas fait de l'espace social le lieu d'articulation entre le naturel et le culturel. C'est un concept qui renvoie à la fois à un espace physique et temporel, dans lequel il est possible d'articuler les dimensions sociales, psychologiques et physiologiques. Ce concept a pour Poulain trois caractéristiques qui le rendent particulièrement pertinent pour la sociologie de l'alimentation : 1. Il permet de sortir de

l'opposition artificielle entre déterminisme culturel et déterminisme matériel. 2. Il crée les conditions d'une mise en système des relations de l'homme à la nature. 3. Au sens large de la notion d'espace, c'est-à-dire en incluant le temps, il permet le déploiement d'une perspective dynamique (Poulain, 2002).

L'espace social alimentaire est un concept qui englobe des dimensions qui s'emboîtent les unes dans les autres, soit : 1. L'espace du mangeable. 2. Le système alimentaire. 3. L'espace du culinaire. 4. L'espace des habitudes de consommation. 5. La temporalité alimentaire. 6. L'espace de différenciation sociale (Poulain, 2002). Ce sont certaines de ces dimensions que nous mobiliserons dans l'analyse des préfaces de *La cuisine raisonnée*, tout en les mettant en relation avec le contexte sociohistorique québécois. Les éléments théoriques recueillis chez Poulain et Bourdieu seront mobilisés dans une optique de complémentarité, surtout en ce qui a trait aux niveaux d'analyse, soit micro, méso et macro.

## **Corpus**

### ***Choix***

De tout le XX<sup>e</sup> siècle, *La cuisine raisonnée* est le livre de cuisine le plus populaire au Québec (Coulombe, 2005 : 513). Nous pouvons donc le considérer comme faisant partie du quotidien de plusieurs femmes québécoises et par ce fait même comme étant représentatif d'une réalité sociale. De plus, les multiples rééditions de l'ouvrage à travers le temps peuvent témoigner des changements profonds dans la société et l'alimentation des Québécois. Au-delà d'une simple présentation de recettes, *les préfaces, avant-propos, présentation ou mot de l'auteur* sont aussi une manière de présenter et de justifier un rapport à la cuisine, sa définition, le rôle des femmes, l'économie, la religion et une manière de se représenter la société.

### ***Description et plans de comparaison***

Les préfaces de *La cuisine raisonnée* des éditions sélectionnées sont réparties de 1919 à 2003. La sélection des éditions est faite en fonction des changements à même les préfaces. En effet, les préfaces ne changent pas systématiquement avec chaque réédition, ce qui permettra d'observer les continuités et ruptures. Il faut également noter que ces ouvrages ont été publiés par une congrégation religieuse. Nous pourrons donc ajouter à notre analyse les composantes issues de la morale religieuse institutionnalisée en lien avec l'éducation des filles. Les

plans de comparaisons seront la catégorie d'analyse externe, le temps, divisé par année de publication englobant la période temporelle de 1919 à 2003. Celle-ci sera croisée avec les catégories internes décrites plus loin.

### ***Unités : définition***

Les unités employées s'emboîtent les unes dans les autres. La première est les préfaces entières selon l'année de publication. Cette unité nous permet de lier les différentes catégories d'analyse avec une période de temps spécifique, et d'articuler les autres unités d'analyse les unes avec les autres. La deuxième unité est les paragraphes, eux-mêmes constitués d'une troisième, celle des unités de sens. Parfois à l'intérieur d'un même paragraphe nous retrouvons des unités de sens touchant à des catégories différentes.

### ***Catégories : définitions***

#### *Externe*

Le temps : Considérant que chaque édition de *La cuisine raisonnée* correspond à une année, le temps découpé par années consistera en notre catégorie d'analyse externe. L'analyse portera sur les préfaces regroupées par leur contenu identique ou presque, soit de 1919 à 1926 (1), de 1936 à 1965 (2), de 1966 à 1984 (3), de 1985 (4), puis de 2003 (5).

#### *Internes*

Les définitions de la cuisine : comment la cuisine est définie et représentée dans les préfaces de *La cuisine raisonnée*.

Le rôle des femmes : comment les femmes sont représentées et surtout quel(s) rôle(s) leur attribue-t-on et comment ceux-ci s'y trouvent justifiés.

Les références aux contextes externes national et international : identifier dans quels contextes et sur quels sujets les références aux contextes national et international sont émises, que ce soit par exemple pour circonscrire la portée de l'ouvrage, définir le public cible ou même justifier l'utilisation d'alcool en cuisine familiale comme immorale.

Les références à l'économie : comment le rapport à l'argent y est représenté et à quoi il est associé, par exemple l'économie d'argent, la frugalité comme valeur morale.

La structure du livre (format des recettes, ajouts, retraits, adaptations) : comment la structure du livre, son organisation, change ou non dans le temps

et comment ces changements sont justifiés, par exemple la diminution des quantités de portions et le lien avec la diminution de la taille des ménages.

Les fonctions du livre : quelles fonctions sont attribuées à l'ouvrage, à quoi est-il censé servir et comment cela peut changer dans le temps, par exemple d'un manuel scolaire à un livre de recettes souvenirs.

Le public cible et les dédicaces : à qui s'adresse principalement *La cuisine raisonnée* et comment cela change ou non dans le temps.

## **Esquisse d'analyse et d'interprétation sociologiques**

### ***Cuisine et définitions initiales***

Le lien entre la cuisine et la santé est présent dans toutes les préfaces. Si en 1919 et 1926, l'accent est mis sur une cuisine saine, hygiénique, peu dispendieuse et fortifiante, ce qui indique un lien entre la cuisine et la science, l'édition de 1936 définit clairement la cuisine comme telle. « La cuisine lui apparaît ce qu'elle est vraiment : une science et un art, un important facteur dans l'économie sociale, une fonction qui a sa répercussion même sur les faits moraux » (Congrégation Notre-Dame, 1936). En effet, la cuisine y est représentée comme étant à la fois une science et un art. Une science, car elle permet de protéger la famille de multiples dangers, entre autres par la science de l'hygiène, et un art, car par la cuisine, la femme peut exercer sa créativité esthétique. La distinction à même la définition de la cuisine entre ce qui est intellectuel, la science, et ce qui est créatif, ce qui relève des arts nous mène à penser, comme Caroline Coulombe, qu'elle s'inscrit dans un processus de rationalisation. L'édition de 1936 va même jusqu'à nommer comme fait scientifique un lien entre l'alimentation et la moralité publique. La cuisine y est aussi définie comme le centre d'action sociale de la femme qui influence le cours de l'histoire. De plus, par la cuisine et son activité au foyer, la femme a l'honneur de participer à la reproduction de l'humanité.

D'ailleurs les savants qui s'occupent de l'alimentation de l'homme sont tous frappés de l'influence que la cuisine peut avoir sur les diverses parties de l'organisme social. Les faits d'alimentation comptent plus qu'on ne le pense dans l'évolution des sociétés humaines et dans la tournure que prennent les événements de l'histoire. Comment donc la femme se laisserait-elle entraîner loin de son véritable centre d'action? Comment consentirait-elle à dépenser au dehors, et souvent en pure perte, son initiative et son dévouement, quant à sa portée il y a tant de beauté, de puissance pour le bien, quand, sans rien perdre de son charme, elle pourrait faire de l'action sociale à jet continu et prendre une valeur économique incontestable ? (Congrégation Notre-Dame, 1936)

Cette définition de la cuisine est si large et inclue tant de facettes de la réalité sociale que nous pouvons dire, reprenant les mots de Durkheim, de Mauss, de Condominas puis de Poulain, qu'elle représente la cuisine comme un *fait social total*. La cuisine n'y est pas qu'une construction sociale, un effet de la société, mais aussi un fait social qui agit sur le monde et contribue à le structurer.

### ***L'espace social alimentaire***

En mobilisant le concept *d'espace social alimentaire* de Poulain, nous pouvons lier la définition de la cuisine idéale, étant hygiénique, saine et sans alcool, à sa première dimension, soit *l'espace du mangeable*. Elle correspond à « l'ensemble des choix qu'opère, dans le milieu naturel, un groupe humain pour sélectionner, acquérir ou conserver ses aliments » (Poulain, 2002 : 228). Le choix des aliments à consommer, s'il est d'abord restreint par la disponibilité d'aliments biologiquement comestibles, est grandement basé sur un ensemble de représentations symboliques. C'est par ces représentations que se construit un lien entre la nature et la culture et une distinction entre le mangeable et le non mangeable, entre le *nous* d'une communauté et les *autres*, entre l'intérieur et l'extérieur, entre une culture et une autre, même si celles-ci habitent un même territoire. Reprenons l'exemple de l'alcool qui, dans l'édition de 1936, est représenté comme un danger à la moralité publique. Si l'alcool demeure dans le registre du comestible, il y a tentative de la rendre immorale à consommer. À ce processus de différenciation, nous pouvons associer la dimension de *l'espace de différenciation sociale* de Poulain :

la science de l'alimentation a son influence jusque sur la moralité publique. Que de pauvres ouvriers sont devenus des alcooliques, puis des criminels, pour avoir été des mal-nourris d'abord. Ils ont cherché dans l'alcool le stimulant qu'ils ne trouvaient pas dans leurs repas habituels. Le vieil axiome reste vrai : « Mens sana in corpore sano », une âme saine dans un corps sain (Congrégation Notre-Dame, 1936).

De plus, nous retrouvons dans l'édition de 1919 une critique de l'utilisation de l'alcool en cuisine prescrite par des auteurs étrangers et canadiens (québécois) alors qu'elle est jugée inappropriée en rapport aux besoins des ménagères canadiennes de l'époque.

Tous les auteurs de cuisine étrangers ou canadiens prescrivent souvent dans certaines recettes, des liqueurs alcooliques : vins, cognac ... Par principe, nous bannissons de nos recettes ces matières dangereuses pour la cuisinière et son entourage, très difficiles à trouver grâce à la prohibition de plus en plus générale, préchant indûment la nécessité de l'alcool dans les familles, et à peu près inutiles dans les mets qui les contiennent et que seuls peuvent humer les gourmets les plus raffinés (Congrégation Notre-Dame, 1919).

S'il est difficile de savoir si les prescriptions des religieuses de la Congrégation étaient appliquées dans le quotidien des familles, nous pouvons dire qu'elles ont néanmoins, dans le contexte de la prohibition, tenté de reléguer l'alcool à une catégorie le plus près possible du non mangeable.

Un autre aspect intéressant est la distinction émise entre *les gourmets les plus raffinés, qui seuls peuvent humer l'alcool dans les plats*, et le lecteur, qui n'est donc pas un fin gourmet. Le lien identitaire par cette construction du nous et des autres mène à une représentation des *Canadiens* comme peu raffinés, tout en valorisant cette caractéristique comme moralement préférable avec l'utilisation judicieuse d'ingrédients *les moins dispendieux* et en *moindre quantité possible* pour produire des plats *fortifiants*. En l'interprétant avec le paradigme bourdieusien, cette moralité pourrait être analysée comme contribuant à l'intérieurisation et l'incorporation de la position de dominés des *Canadiens français*. De par leur alimentation et leur façon de penser leur corps, leur capacité à goûter, ils légitiment et contribuent à la construction de leur position inférieure.

## **Économie**

Belleau et Proulx définissent la famille comme unité économique et comme unité de consommation. Ils notent que jusqu'au tournant du XXe siècle, la majorité des familles québécoises vivaient sur des fermes. Tous les membres, incluant les enfants, étaient appelés à travailler et, jusqu'à la crise de 1930, les 2/3 des revenus des familles agricoles étaient gagnés en nature. Cela dit, deux éléments changèrent la donne et eurent comme effet l'augmentation des besoins monétaires des familles, soit le développement de la société de consommation et la spécialisation des productions engendrée par la Première Guerre mondiale (Belleau et Proulx, 2001). Dans un tel contexte, les conseils et valeurs véhiculées dans *La cuisine raisonnée* de 1919 et 1926 sont à comprendre en relation à une période de changements, où à l'intérieur d'une même famille, on passa de rapports d'interdépendance à un rapport de dépendance entre ceux ayant un revenu et les autres (Belleau et Proulx, 2001). Les plats se devaient d'être *fortifiants* pour le travail physique. Le peu de revenus monétaires impliquait de limiter au minimum les dépenses et l'accès variable à des denrées alimentaires menait à l'importance de la bonne gestion de la cuisine au rythme des saisons. Ainsi, nous pouvons mieux saisir, dans les premières éditions de *La cuisine raisonnée*, l'insistance marquée sur la cuisine et le foyer comme lieux d'action et de pouvoir économique féminin.

## Rôles des femmes

Pour Bourdieu, les structures sociales de domination sont inscrites à même les corps, et ce, chez les dominés, sous forme de « schèmes de perception et de dispositions qui rendent sensible à certaines manifestations symboliques du pouvoir » (Bourdieu, 2002 : 62). Celles-ci sont surtout inconscientes et peuvent, par exemple, se manifester sous forme de réponses émotives face à certaines situations. Cette inscription dans les corps contribue à l'opacité de la domination, à l'inconscience du dominé de sa propre position. Ainsi inscrite durablement dans les corps, elle persiste dans le temps malgré, par exemple, l'abolition de contraintes externes formelles, telles qu'avec l'accès au droit de vote.

L'idée même de vocation a pour effet de contraindre la manière dont les femmes pensent leur bonheur. Elle constraint leurs choix par la valorisation de leur soumission, de leurs vertus de gentillesse, de dévouement et d'abnégation (Bourdieu, 2002 : 83). En intérieurisant leur position de dominées, elles en viennent à la reproduire inconsciemment. Pour se sentir bien, elles pensent et agissent à l'intérieur de schèmes structurés par des rapports de domination.

En ses débuts, *La cuisine raisonnée* fut rédigée dans un contexte où la division du travail entre les sexes était généralement pensée comme naturelle, comme allant de soi. Les rôles des femmes comme ménagères et maîtresses de maison y sont valorisés. « Il [chapitre 1 sur les qualités de la bonne ménagère] donne règles et principes ou raison d'être de tout ce qu'il enseigne, et ennoblit d'autant l'art de la personne qui cuisine, et relève sa mentalité » (Congrégation Notre-Dame, 1920). Effectivement, être une bonne ménagère est dit *relever sa mentalité*.

Dans la préface signée en 1936, il y a une prise de position claire en rapport aux mouvements féministes et aux luttes pour les droits des femmes. Les réactions des membres de la société y sont aussi présentées comme étant majoritairement contre l'accès des femmes aux droits universels. De plus, y sont énumérés comme allant de soi les *besoins* de la femme avertie : *se donner, être utile et servir*.

On parle beaucoup de nos jours des droits de la femme, du rôle qu'elle est appelée à jouer, même sur la scène politique, pour le relèvement de la société. Les uns rient, les autres crient, le plus grand nombre gémit, devant le nouvel état de choses. La femme avertie comprend pourtant qu'elle n'a pas à évoluer sur un autre théâtre, ni à assumer d'autres charges, pour satisfaire aux exigences modernes sans s'attirer les anathèmes des traditionalistes. Elle se rend vite compte que nulle part elle ne trouvera à utiliser plus avantageusement les ressources de son cœur, de son esprit et de sa volonté, à

satisfaire plus largement son besoin de se donner aux siens, d'être utile à la société, de servir son pays, qu'en son propre foyer (Congrégation Notre-Dame, 1936).

Cet argumentaire pose la place de la femme comme étant en son propre foyer, en opposition au monde externe, politique. En effet, pour lutter en politique, être active socialement, la femme le fait de son foyer et ne devrait pas gaspiller ses énergies *au-dehors*. Ses qualités, sa valeur résident dans sa *beauté*, son *dévouement, son charme et sa puissance pour le bien*.

Il est intéressant de noter que, si la société québécoise vécut plusieurs changements quant aux rôles et droits des femmes entre 1936 et 1965, les préfaces de *La cuisine raisonnée* y sont demeurées identiques. Difficile par contre d'expliquer précisément pourquoi il en est ainsi. Serait-ce que la position de la Congrégation sur le rôle des femmes est demeurée constante malgré les changements au sein de la société? Aurait-il existé des contraintes à l'intérieur de l'organisation de l'Eglise bloquant un changement dans la position officielle en rapport aux femmes? Malgré cette position à première vue rigide, l'accès des femmes aux études postsecondaires au Québec s'est surtout fait grâce aux Congrégations religieuses (Dumont et Malouin, 1983 : 229). De plus, les sœurs étaient elles-mêmes des femmes célibataires, souvent intellectuelles, montrant par l'exemple la possibilité d'une vie autre que celle de maîtresse de maison.

Le Concile du Vatican II est un des événements marquants de l'Eglise catholique au XX<sup>e</sup> siècle. Il a eu lieu entre 1962 et 1965. Au même moment, le Québec était en pleine Révolution tranquille. Curieusement, c'est en 1966, un an avant l'Expo 67, qu'apparaît une nouvelle préface dans *La cuisine raisonnée*. Celle-ci fait preuve davantage de réserve quant aux prescriptions sur le rôle des femmes et l'accent est principalement mis sur la structure du livre. Dans l'édition de 1966 et de 1985, les femmes ont un rôle actif, de reconnaissance des Sœurs de la Congrégation comme *pionnières*, et de diffusion de *La cuisine raisonnée* dans *presque tous les foyers*. Cependant, elles sont toujours définies comme celles qui ont la fonction de s'occuper des autres, étant à leur charge et devant *prendre à cœur* leur santé. L'édition de 1966 fait même allusion à la possibilité que la science de l'alimentation enseignée puisse inspirer les femmes à étudier à l'Université. Les préfaces subséquentes à celle de 1966 sont de moins en moins prescriptives quant au rôle des femmes.

## ***La femme, les femmes, les Canadiens, les Québécois***

Les premières éditions de *La cuisine raisonnée* utilisent l'expression *la femme* pour parler des femmes *canadiennes* en général. L'adjectif *canadien(ne)* est lié à la notion identitaire de *Canadien français*. De plus, le seul héritage culinaire mentionné est *l'héritage de la gastronomie française*, vers lequel la cuisine québécoise devrait tendre, alors que nous savons que la cuisine québécoise est le résultat d'un processus historique composé d'un minimum de trois grandes influences, soit autochtone, britannique et française.

Peu à peu, l'expression *la femme* sera remplacée par *les femmes*, pour arriver à un texte où les deux genres sont utilisés, moins précis quant à l'identification du lecteur. Si les premières préfaces sont adressées aux *futures et présentes maîtresses de maison*, la dernière, en 2003 s'adresse très généralement *aux jeunes et moins jeunes* ayant un intérêt pour les racines de la culture québécoise.

Puisse-t-elle recevoir un accueil enthousiaste, autant chez les jeunes à la recherche de leurs racines culturelles que chez les moins jeunes à qui elle rappellera maints souvenirs émus ou musés, à la manière d'un album retrouvé au grenier de la maison familiale (Congrégation Notre-Dame, 2003).

Certes, ces changements dans la manière de nommer les femmes suivent les revendications féministes sur la reconnaissance, non pas d'une seule femme, mais d'une pluralité. De plus, on peut y voir le reflet des changements dans le temps quant à la fonction de *La cuisine raisonnée*. On remarquera que plus le temps avance, plus on fait de références au passé, à une cuisine ancestrale proprement québécoise ou canadienne, au *bon goût de chez nous*. À ce positionnement dans le temps, à cette mise en histoire de la cuisine québécoise, se lient les notions de terroir et d'identité. Alors que l'édition de 1919 se voulait un manuel scolaire, celle de 1985 proclamait avoir pénétré presque tous les foyers, et celle de 2003 se positionnait comme témoignage nostalgique d'une *époque révolue*, rempli de photographies de différents temps et une section de recettes écrites avec la même forme qu'autrefois pour transmettre leur *authentique saveur du terroir*. Notons que le mot *terroir* apparaît pour la première fois dans l'édition de 2003. Ce sentiment de nostalgie peut être en partie expliqué par le découpage de l'historien André Desloges de la cuisine québécoise en cycles. En effet, les lecteurs de l'édition de 2003 ne sont probablement plus en contact avec ceux de l'édition de 1919. La mise en contact actuelle avec la cuisine de 1919 ne se fait donc vraisemblablement pas par tradition orale, mais par l'écrit.

## Conclusion

Nous nous sommes interrogés sur ce que peuvent nous révéler les changements observables quant aux représentations sociales dans les préfaces de *La cuisine raisonnée*, des éditions parues de 1919 à 2003. Par une esquisse d'analyse et d'interprétation sociologiques, nous avons entamé une réflexion liant les propos issus des préfaces avec des phénomènes et pratiques sociohistoriques. Par les écrits de Pierre Bourdieu sur la domination masculine, nous avons abordé les thèmes de l'incorporation et de la reproduction de celle-ci, notamment par le sentiment de vocation. Ceux de Jean-Pierre Poulin sur l'espace social alimentaire nous ont aidés à entrevoir les représentations de la cuisine par la Congrégation Notre-Dame comme *fait social total* et espace de différenciation. De plus, les changements observés quant à la manière de nommer le public cible et la fonction du livre témoignent de transformations significatives des manières de représenter les femmes et les Québécois dans la société. En effet, *La cuisine raisonnée* est passée de *la femme et des Canadiens, aux femmes et aux Québécois*. Plus largement, nous constatons que les changements observés dans les préfaces à travers le temps témoignent d'un discours à visée normative. Que les représentations soient du rôle des femmes, de la cuisine ou de l'identité québécoise, elles se trouvent légitimées non seulement par le caractère institutionnel et religieux du cadre de leur production et diffusion, mais aussi grâce à un processus de mise en histoire, d'auto-positionnement dans l'espace social et le temps. C'est ici que nous rencontrons aussi les limites de ce travail. Nous n'avons qu'effleuré le potentiel de ce matériel riche en représentations de la société québécoise du début du siècle dernier à aujourd'hui. Justement, il serait intéressant d'en poursuivre l'analyse en profondeur, notamment en rapport à la construction et la mise en histoire d'une cuisine et d'une identité proprement québécoises.

## Bibliographie

Belleau, Hélène et Proulx, Raphael, 2011, « Le revenu familial, un concept vague et insidieux: analyse critique et historique des relations économiques familiales », *Enfances, familles, générations*, no.15, p. 78-109.

Bourdieu, Pierre, 1977, « L'économie des échanges linguistiques », *Langue française*, no. 34, p. 17-34.

- Bourdieu, Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris, Édition du Seuil.
- Chevallier, Stéphane et Chauviré, Christiane, 2010, *Dictionnaire Bourdieu*, Paris, Ellipses.
- Congrégation Notre-Dame, 1919, « Manuel de cuisine raisonnée », Canada.
- Congrégation Notre-Dame, 1926, « Manuel de cuisine raisonnée », L'action sociale limitée, Québec.
- Congrégation Notre-Dame, 1936, « La cuisine raisonnée à l'école supérieure et à l'école normale », Québec.
- Congrégation Notre-Dame, 1943, « La cuisine raisonnée », Québec.
- Congrégation Notre-Dame, 1948, « La cuisine raisonnée », Québec.
- Congrégation Notre-Dame, 1963, « La cuisine raisonnée », Québec.
- Congrégation Notre-Dame, 1967, « La cuisine raisonnée », Québec, Éditions Fides.
- Congrégation Notre-Dame, 1979, « La cuisine raisonnée », Québec. Éditions Fides.
- Congrégation Notre-Dame, 1985, « La cuisine raisonnée », Québec, Éditions Fides.
- Congrégation Notre-Dame, 2003, « La cuisine raisonnée », Québec, Éditions Fides.
- Congrégation de Notre-Dame, 2003, *La cuisine raisonnée, Nouvelle édition abrégée*, Québec, Fides.
- Coulombe, Caroline, 2005, « Entre l'art et la science : la littérature culinaire et la transformation des habitudes alimentaires au Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, no. 4, p. 507-533.

- Desloges, Yvon, 2011, « Les Québécois francophones et leur “identité” alimentaire : de Cartier à Expo 67 », *Cuizine: The Journal of Canadian Food Cultures / Cuizine : revue des cultures culinaires au Canada*, vol. 3, no. 1, Montréal, Éditions McGill University Library.
- Dumont, Micheline et Malouin, Marie-Paule, 1983, *Évolution et rôle des congrégations religieuses enseignantes féminines au Québec, 1840-1860*, Session d'étude-Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, vol. 50, no. 1, p. 201-230.
- Francoeur, Jean-Marie, 2011, *Genèse de la cuisine québécoise*, Montréal, Groupe Fides.
- Lambert, Michel, 2006, Histoire de la cuisine familiale du Québec ses origines autochtones et européennes, vol. 1, Québec, Les Éditions GID.
- Massanes, Toni, 2012, « Cuisine (historique) », dans Poulain, Jean-Pierre (dir.), *Dictionnaire des cultures alimentaires*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Poulain, Jean-Pierre, 2002, « Sociologies de l'alimentation », Paris, Quadrige.
- Poulain, Jean-Pierre, 2012, « Espace social alimentaire », dans Poulain, Jean-Pierre (dir.), *Dictionnaire des cultures alimentaires*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Régnier, Faustine, Lhuillier, Anne et Gojard, Séverine, 2006, *Sociologie de l'alimentation*, Paris, Éditions La Découverte, coll. Repères.
- Thivierge, Nicole, 1982, Histoire de l'enseignant ménager-familial au Québec 1882-1970, Québec, Institut.

# Luttes «identitaires» et fragmentation sociale. Notes critiques sur *La société des identités*, de Jacques Beauchemin

Félix L. Deslauriers

Dans le cadre du cours *Sociologie politique*

Avec Frédéric Guillaume Dufour, Automne 2013

Les luttes qualifiées d'«identitaires» minent-elles la solidarité nécessaire à l'avancement d'un projet d'égalité et de justice sociale? Risquent-elles de produire un effet de diversion en détournant les forces progressistes des luttes économiques et politiques au profit de questions de «différence» et de reconnaissance? Les analyses sociales et politiques en termes de classes souffrent-elles de la multiplication des revendications «identitaires»? Ces questions, qui se situent au carrefour de la théorie et de la pratique, interpellent à la fois les milieux conservateurs et les milieux progressistes. Comme le soulignent Éric Pineault et Frédéric Guillaume Dufour, elles ont été posées à maintes reprises dans les vingt dernières années par d'importantes figures de la gauche américaine, de Nancy Fraser à Wendy Brown en passant par Walter Benn Michaels (Pineault et Dufour, 2009). Elles ont également intéressé le sociologue québécois Jacques Beauchemin, qui constate une montée de l'«identitaire» depuis le début des années 1960 et s'inquiète de la fragmentation du sujet politique sous la poussée d'un tel phénomène<sup>1</sup>.

Dans *La société des identités*, il s'interroge sur les conséquences de la prolifération des particularismes dans les sociétés contemporaines. L'identité (ethnique, sexuelle, religieuse, générationnelle, liée au statut professionnel, etc.) serait devenue la modalité de coalition de regroupements d'acteurs en quête de reconnaissance et formulant des revendications de plus en plus nombreuses à

<sup>1</sup> L'espace nous manque pour faire un compte rendu exhaustif de l'ouvrage de Beauchemin. Pour un portrait plus complet, se référer au livre lui-même ou voir le résumé qu'en fait l'auteur dans Beauchemin, 2011.

cet égard. Le conflit politique serait aujourd’hui redéfini de telle sorte qu’il deviendrait principalement le terrain de luttes issues de la pluralité identitaire alors qu’il était autrefois associé aux luttes opposant le travail et le capital (Beauchemin, 2007 : 23). De cette dynamique résulterait un certain «évidemment du politique» qui, aux yeux de Beauchemin, empêche de porter un projet rassembleur au nom d’un sujet unitaire et abstrait représentant le «bien commun» (*ibid.* : 27). Le sociologue arrive à cette conclusion au terme d’une analyse de la pensée politique moderne, où il distingue l’éthique et le politique. À travers le politique «tentent de s’affirmer le commun contre le particulier, l’universel contre la contingence, la volonté de la majorité contre celle de la minorité» (*ibid.* : 37). Dans la «modernité inaugurale», un projet politique d’émancipation se conjuguait à un projet éthique visant à contenir le déchainement des intérêts particuliers. La nation était alors le cadre d’un sujet universaliste (*ibid.* : 39). Dans la phase la plus avancée de la modernité, le politique est progressivement abandonné au profit d’une éthique qui valorise la «différence», l’égalité, la tolérance et la non-discrimination. Ces transformations amènent des conséquences positives, mais aussi de grandes difficultés. Ainsi, résume Beauchemin, elles «affectent le politique dans sa capacité à produire l’unité d’un monde constitutivement divisé, dans son aptitude à soutenir l’universalisme du projet éthico-politique moderne contre les appétits particularistes» (*ibid.* : 18).

Bien que l’auteur nie rechercher à délégitimer des luttes visant l’égalité sociale ou ceux qui les mènent, certains ont vu dans son ouvrage un rappel à l’ordre des groupes minorisés formulé au nom du «bien commun» et de la revitalisation du projet nationaliste québécois (Labelle, 2008 : 39). De même, si Beauchemin se défend de faire le jeu des néoconservateurs, Jean-Marc Piotte et Jean-Pierre Couture estiment qu’il leur ouvre la porte et leur offre une caution scientifique (Piotte et Couture, 2012 : 63). Enfin, d’autres ont reproché au sociologue le caractère partiel et partial de son analyse du discours politique de la modernité (Dupuis-Déri, 2007). Ces critiques sont pour nous d’un grand intérêt, mais nous souhaitons déplacer notre regard vers deux autres registres dans ce qui va suivre. Le premier est d’ordre théorique et porte sur l’usage de la notion d’identité que fait Beauchemin. Nous prendrons appui sur le bilan critique du concept que propose Rogers Brubaker. Le second registre, qui n’est pas sans rapport avec le premier, porte sur l’analyse que fait le sociologue québécois des sociétés contemporaines sous l’angle de la montée de «l’identitaire». Nous discuterons de l’opposition entre universalisme et

particularisme à laquelle renvoient les idées de «différence» et de fragmentation sociale.

### **Une critique du concept d'identité**

Le premier niveau de la critique que nous souhaitons formuler porte sur l'usage que fait Jacques Beauchemin du concept d'identité. La popularité dont jouit ce terme dans les sciences sociales aux États-Unis a été soulignée par Rogers Brubaker (2001) et Thierry Nootens (2008) a montré qu'il a aussi réussi sa percée dans le monde universitaire québécois. Évidemment, Beauchemin ne partage pas l'enthousiasme de certains chercheurs devant «l'éclatement des identités». Ce serait lui faire un bien mauvais procès que de ne pas le reconnaître. Il n'en demeure pas moins qu'il continue de trouver à ce concept une «puissante fonction heuristique» (Beauchemin, 2007 : 23) pour apprécier l'évolution du champ politique dans les sociétés contemporaines. Avant de nous attarder à cet aspect, voyons pourquoi Brubaker estime que le terme d'«identité» est incapable de satisfaire aux exigences de l'analyse sociale.

Ce serait simplifier à outrance le propos du sociologue américain que de le réduire à l'affirmation selon laquelle l'identité est un concept fourre-tout, bien que cela ne trahirait pas sa pensée. Brubaker émet des critiques plus pointues. Ainsi, il met en évidence les risques que comporte l'emploi d'une notion qui est à la fois catégorie de pratique et catégorie d'analyse (Brubaker, 2001 : 69). Tout comme les termes de «race» et de «nation», le terme d'«identité» est mobilisé tant par les acteurs sociaux «ordinaires» dans le cadre de l'expérience quotidienne que par les socio-analystes. L'auteur reconnaît que «le seul emploi d'un terme comme catégorie de pratique ne suffit pas, bien entendu, à en disqualifier l'emploi comme catégorie d'analyse» (*ibid.* : 70). En revanche, il souligne que l'«identité» est trop souvent utilisée par les analystes sans distinction marquée avec la manière dont elle est déployée dans la pratique quotidienne. L'adopter comporte donc le risque de reproduire une conception réifiante dont même les théoriciens les plus constructivistes ont du mal à se défaire. Avant de s'attarder plus longuement à cette question, Brubaker passe en revue un certain nombre d'emplois que font les universitaires de la catégorie d'«identité», dans le but d'en faire ressortir le caractère polysémique. Selon le contexte et la tradition théorique à laquelle se rattache l'auteur qui en fait usage, l'«identité» est appelée à remplir différentes fonctions, lesquelles sont susceptibles d'entrer en tension. Certaines d'entre elles soulignent l'idée d'une similitude fondamentale et constante entre les membres d'un groupe ou

d'une catégorie alors que d'autres ont précisément vocation à nier que de tels aspects essentiels existent. Dès lors, le terme d'«identité» se trouve écartelé entre ses acceptations «fortes» ou «dures» et ses acceptations «faibles» ou «molles» (*ibid.* : 73-74). Les conceptions fortes conservent le sens courant du terme et, de fait, impliquent une série de présupposés problématiques que l'on pourrait résumer en parlant d'un caractère essentialiste contribuant à inscrire l'«identité» comme donnée figée. Les conceptions faibles ont explicitement cherché à rompre avec cette signification courante, mais se buttent à de sérieuses limites. En plus de devoir fréquemment passer par une litanie d'adjectifs pour indiquer que l'identité est «multiple, instable, fluente, contingente, fragmentée, construite, négociée, etc.» (*ibid.* : 74), les partisans de l'acceptation «faible» livrent en définitive un terme si élastique que Brubaker le juge inapte à remplir une fonction analytique digne de ce nom.

Appliquée à la représentation de la société américaine contemporaine, l'alternative entre une identité «dure» et une rhétorique «molle» de l'hybridité et des différences parvient mal à faire avancer les débats sur l'historiographie, juge l'auteur. La première conception tend à renforcer les récits dominants fondés sur un universalisme imaginaire alors que les secondes ont accompli un travail important, mais peinent à éviter une représentation du monde social comme une «mosaïque multicolore de groupes d'identités monochromes» (*ibid.* : 82). En réalité, explique Brubaker, «nous n'avons pas à choisir entre une histoire américaine nivelée dans les expériences et les "cultures" de groupes fermés, et une histoire nivelée en une histoire "nationale" unique» (*ibid.* : 83). L'auteur en vient donc à proposer de délaisser l'«identité» au profit d'un vocabulaire plus riche permettant de mettre l'accent sur les processus plutôt que sur un «état» et évitant de supposer une correspondance simpliste entre le niveau de la conscience individuelle et le niveau social.

Pour en revenir à la thèse de Jacques Beauchemin, il est nécessaire de souligner que ce dernier est loin d'être sourd aux critiques dont la notion d'identité est la cible. Trois ans après la première parution de son ouvrage, il en publie une deuxième édition dans laquelle il discute cette question en introduction. Après avoir admis le caractère lacunaire de la notion en prenant appui sur les arguments formulés par Rogers Brubaker et son collègue Frederick Cooper, il a toutefois ce commentaire :

On peut partager ces critiques concernant la relative vacuité du concept d'identité. Il n'en possède pas moins une puissante fonction heuristique. Il n'est pas difficile en effet d'y reconnaître l'une des principales modalités de regroupement des acteurs dans la société

contemporaine. C'est parce que nous sentons bien que c'est sur ce registre que se cristallise aujourd'hui la manière de former des communautés qu'il peut nous être utile (Beauchemin, 2007 : 23).

Beauchemin dit accepter une part de la critique formulée par Brubaker, mais il continue de penser que le terme d'*«identité»* parvient à circonscrire un mode de coalition des acteurs qui, dans la société contemporaine, tend à supplanter l'appartenance nationale et la classe sociale. Dans un texte subséquent, il va dans le même sens et affirme que tout concourt à faire surgir le concept d'*«identité»* comme «catégorie "naturelle" dans une communauté politique ouverte aux forces du différencialisme» (Beauchemin, 2009 : 119). On trouve donc sous la plume du sociologue québécois une intéressante tentative d'ajuster son travail à la lumière du bilan critique proposé par Brubaker, mais on nous permettra d'émettre un doute quant à l'issue de cette révision. Plusieurs questions demeurent sans réponses. Comment un concept peut-il être lacunaire et vague tout en possédant une puissante fonction heuristique? Dans la mesure où Beauchemin admet explicitement que le terme d'*«identité»* est «mal défini sur le plan sociologique» (Beauchemin, 2007 : 22), pourquoi ne pas avoir retravaillé son ouvrage en prenant appui sur l'appareil conceptuel alternatif proposé par Brubaker? Les concepts d'*«identification»*, d'*«autocompréhension»*, de *«communalité»* et de *«groupalité»* n'auraient-ils pas pu être mis à profit? Cela aurait peut-être permis d'effectuer un tri parmi les exemples de regroupements *«identitaires»* évoqués par l'auteur. En effet, il semble raisonnable d'affirmer que le fait de rassembler le mouvement des femmes, les revendications autochtones, la *«Génération X»*, le mouvement de défense des droits des homosexuels, les membres des minorités ethniques ou religieuses, les handicapés, les *«Fathers for justice»* et les *«Orphelins de Duplessis»* derrière la même bannière *«identitaire»* apporte une certaine confusion. Même certains lobbies de pédophiles américains sont abordés sous cet angle (*ibid.* : 78-79). Un tel rapprochement étonne. À tout le moins, on peut se demander si le fait d'amalgamer des mouvements aussi disparates n'est pas voué à rencontrer certaines limites. Enfin, comment ne pas penser à la mise en garde que fait Brubaker à propos des termes qui sont à la fois catégories de pratique et d'analyse lorsque Beauchemin affirme que tout concourt à faire surgir le concept d'*«identité»* comme catégorie *«naturelle»*? On ne peut certes pas reprocher au sociologue québécois d'adopter le terme sans esprit critique, mais les arguments qu'il invoque pour en défendre la pertinence nous font penser qu'il l'emploie en tant que catégorie d'analyse sans réelle distinction avec la signification commune et sans réussir à parer les risques que cela comporte.

D'ailleurs, Jean-Marc Piotte et Jean-Pierre Couture ont formulé des reproches similaires à propos de l'utilisation que fait Beauchemin de concepts comme celui de «nation», systématiquement associé au «bien commun» (Piotte et Couture, 2012 : 58), de même que ceux d'État (*ibid.* : 61) et de «monde commun» (*ibid.* : 58-59).

En définitive, Beauchemin dégage un certain nombre de conditions qui rendent un concept analytique digne d'un tel nom et admet que l'«identité» ne satisfait pas à l'ensemble de ces exigences (Beauchemin, 2009 : 121-123). Son principal défaut serait qu'il n'existe pas encore de théorie générale de la société sur laquelle le concept d'identité pourrait fermement prendre appui, contrairement au concept de classe sociale dans les approches inspirées de la sociologie marxiste. Malgré cette lacune importante, qu'il attribue à l'entrée en crise des théories générales comme le matérialisme historique et le fonctionnalisme américain, il réaffirme que la notion d'«identité» possède certaines des qualités nécessaires à la compréhension des sociétés contemporaines. Il nous faudra revenir sur ce point en fin d'analyse.

### **Une montée de l'identitaire et des revendications différencialistes?**

Le second niveau que nous souhaitons ajouter à cette critique concerne l'analyse que fait Beauchemin des sociétés contemporaines sous l'angle d'une montée de l'identitaire et des revendications différencialistes. Pour résumer le propos de l'auteur, rappelons qu'il affirme que «l'ancienne société mettait en jeu des rapports de pouvoir sur un arrière-plan politique, alors que la société des identités est le théâtre de négociations portant sur la *reconnaissance de la différence identitaire* sur l'arrière-plan éthique de l'égalité de tous avec tous» (nous soulignons, Beauchemin, 2007 : 27). Autrement dit, dans les sociétés modernes avancées, la modalité de regroupement des acteurs devient l'identité et la manière de formuler des revendications tend à rompre avec la conception universaliste de l'égalité formelle, puisqu'elle s'appuie de plus en plus sur le principe éthique du respect de la différence. Cette représentation nous semble problématique à plus d'un point de vue. La question n'est pas de nier que certains mouvements se coalisent et formulent leurs revendications sur un mode semblable à celui que décrit Beauchemin. Les demandes de justice de la part de groupes opprimés peuvent certes prendre, à l'occasion, la forme d'une affirmation «identitaire». Toutefois, ce constat appelle au moins deux interrogations. D'abord, il faut se demander ce que cette dynamique a de nouveau. Diane Lamoureux n'éprouve guère de difficulté à montrer que le

registre «identitaire» était déjà mobilisé par différents mouvements émancipateurs de la modernité tels que le mouvement ouvrier ou les mouvements pour la décolonisation (Lamoureux, 2009 : 211-212). Par ailleurs, il importe de questionner l'idée selon laquelle les groupes dits identitaires seraient porteurs de revendications spécifiques ou particularistes, voire essentialistes. Il convient, dans cette optique, de souligner que la «reconnaissance de la différence identitaire» est pensée de façon problématique par certains courants des mouvements auxquels Beauchemin fait lui-même référence. Les féministes, entre autres, sont loin d'être unanimes à ce sujet. En ce sens, nous partageons les regrets de Francis Dupuis-Déri, qui déplore que le sociologue n'ait pas accordé une attention particulière aux analyses féministes de l'identité et de la «différence» (Dupuis-Déri, 2007 : 189). Les travaux des féministes matérialistes fournissent à nos yeux une base solide pour discuter de l'analyse de Beauchemin, bien qu'elles ne soient évidemment pas les seules à rejeter l'essentialisme derrière l'idée d'identités sexuelles biologiquement déterminées.

C'est sans doute Christine Delphy qui exprime le plus clairement ce rapport critique aux revendications de reconnaissance et de revalorisation des différences. Définissant les contours de son projet théorique et politique, elle affirme explicitement que son travail a toujours consisté à dénoncer l'idéologie différencialiste. «La différence est la façon dont, depuis plus d'un siècle, on justifie l'inégalité entre les groupes, et pas seulement les groupes dits "de sexe"», souligne-t-elle avant d'ajouter que «ces différences ne sont pas seulement des différences, mais aussi des hiérarchies. [...] Les revendications d'égalité se transforment en revendications "d'identité"» (Delphy, 2001 : 8-9). De façon similaire, Colette Guillaumin estime que l'idée de caractères «propres» à un groupe renforce une croyance problématique en l'indépendance des groupes sociaux en présence ou, autrement dit, en leur existence en soi. L'idée de «différence» empêche selon elle de voir de quelle manière les groupes sociaux sont enracinés dans des faits matériels et des rapports de force réels (Guillaumin, 1979 : 11). Elle rappelle également que le groupe des hommes détient le pouvoir de nommer et de catégoriser. Les femmes sont différentes des hommes, mais les hommes eux ne sont pas différents. C'est ce qui l'amène à affirmer que «le groupe dominant, en tant que grand Référent ne demande pas mieux que nous soyons différentes» (Guillaumin, 1992 : 66). Enfin, lorsque Danièle Kergoat propose de réfléchir à partir des concepts de division sexuelle du travail et de rapports sociaux de sexe, elle précise que ce choix théorique

implique de considérer les différences constatées entre les pratiques des hommes et des femmes comme des construits sociaux reposant sur une base matérielle et pas seulement idéologique (Kergoat, 2000 : 40).

Bien que ces trois auteures aient développé des théorisations distinctes de l'oppression des femmes, leurs analyses peuvent être rapprochées à bien des égards. Dans le cas qui nous intéresse, elles rappellent toutes que l'«identité» et la «différence» ne sont pas données en soi et qu'elles s'inscrivent dans des rapports de domination. En d'autres termes, elles pensent l'identité comme problématique et refusent d'en faire le principe de coalition ou la finalité visée par les revendications féministes. Pour le dire avec les mots de Brubaker, elles mettent en lumière un processus d'identification imposée (Brubaker, 2001 : 75-78). Par ailleurs, comme le faisait remarquer Delphy dans l'extrait cité plus haut, cette analyse ne s'applique pas qu'aux groupes dits de sexe. Inspirée du cadre théorique marxien, elle en étend le champ d'application pour penser les rapports de classe, de sexe et de racisation.

Ainsi, nous ne pouvons qu'exprimer notre perplexité lorsque Beauchemin affirme que la différence tend à devenir la valeur éthique au nom de laquelle les mouvements comme celui des femmes formulent leurs revendications, et que ces regroupements ont abandonné tout projet politique à portée universaliste. Une telle affirmation ne semble pas tenir compte de fait que plusieurs mouvements émancipatoires et plusieurs théoriciens abordent ces débats et ces luttes en des termes politiques, selon la signification qu'en donne Beauchemin lui-même. Les féministes matérialistes, par exemple, proposent un programme théorique et politique universaliste, et non pas particulariste. Seulement, un tel projet passe d'abord par la remise en question de ce que Brubaker appelle «des formes spacieuses d'universalisme» (*ibid.* : 80). C'est ce que Delphy souligne de façon tout à fait explicite lorsqu'elle écrit que l'universalisme n'est pas une réalité advenue, mais un projet :

Le principal obstacle à la réalisation de l'universalisme est constitué par ceux qui prétendent qu'il existe déjà. D'une part, parce qu'ils s'opposent à la dénonciation du faux universalisme ; d'autre part, parce que ce faisant, ils maintiennent [...] une règle qui, par définition, défavorise et exclut les catégories dominées (Delphy, 2008 : 73).

C'est ce qui nous conduit, en somme, à remettre en question le constat de l'abandon d'un projet politique universaliste et d'une analyse en termes de rapports de pouvoir par les mouvements que Beauchemin qualifie d'«identitaires» et de «particularistes» ou, du moins, par une fraction non négligeable de ces mouvements.

## Conclusion

Nous avons cherché à mettre en évidence certaines limites de la thèse défendue par Jacques Beauchemin dans *La société des identités*. Notre critique s'est déployée en deux temps. Dans un premier temps, nous avons fait ressortir les lacunes du concept d'«identité», qui occupe bien entendu une place centrale dans l'ouvrage du sociologue québécois. Pour cela, nous avons pris appui sur le travail de Rogers Brubaker. Beauchemin admet lui-même le caractère lacunaire et la relative vacuité du concept d'identité. Toutefois, il le juge indispensable pour cerner la fragmentation de la société politique sous la pression de ce qu'il appelle les revendications à portée identitaire. On aura compris que les arguments mobilisés à cet effet nous apparaissent plus ou moins convaincants. Dans un deuxième temps, nous avons accordé une attention particulière aux critiques féministes de l'identité et de la différence. Ce faisant, nous avons questionné la pertinence d'amalgamer un ensemble hétéroclite de mouvements sous l'étiquette «identitaire». De même, nous avons souligné que des courants importants de ces mouvements formulaient des projets théoriques et pratiques rejetant le différencialisme et se réclamant explicitement d'une certaine forme d'universalisme.

Malgré tout, il faut dire que certaines des idées formulées par Beauchemin nous apparaissent fort intéressantes. À cet égard, nous partageons avec lui certains constats, voire certaines inquiétudes. La question de la dépolitisation des rapports sociaux au profit d'une certaine «autonomisation de l'éthique», par exemple, ne nous semble pas à rejeter. Elle mériterait sans doute d'être reprise et retravaillée.

En terminant, nous souhaitons revenir très brièvement sur une question que nous avions laissée en suspens. Rappelons que Beauchemin explique son incapacité à fournir une définition conceptuelle forte de la notion d'identité par l'impuissance actuelle des sciences sociales à théoriser la société au sens où avait pu le faire la sociologie marxiste avec le concept de classe sociale (Beauchemin, 2009 : 116). Le cadre théorique développé par Danièle Kergoat dans la lignée des travaux d'autres féministes matérialistes n'est probablement pas la «théorie générale de la société» recherchée par le sociologue québécois, mais elle comporte à nos yeux de nombreux avantages que l'on aurait tort de négliger. Conçu en dialogue avec l'œuvre de Marx, il prend appui sur des concepts classiques comme ceux de rapport social (Kergoat, 2010), de classe et de division du travail. Cela dit, en insistant sur la nécessité de penser la co-

construction des rapports de sexe, de classe et de racisation, il répond à l'appel que lance Beauchemin en invitant les sociologues à faire preuve d'imagination pour construire des outils qui, même imparfaits, permettent de comprendre le présent (Beauchemin, 2009 : 121). Enfin, ce cadre théorique permet d'envisager différents rapports sociaux à la fois comme irréductibles les uns aux autres et comparables entre eux (Galerand, 2007 : 43). Par conséquent, nous pensons qu'il pourrait jeter un éclairage nouveau sur les questions que nous posions en introduction quant à l'opposition entre luttes «identitaires» et luttes économiques et politiques. Au risque de nous répéter, rappelons que ces questions se situent à l'intersection de la théorie et de la pratique et qu'elles ont intéressé tant les milieux progressistes que les milieux conservateurs<sup>2</sup>. Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il y a là des pistes qui, si elles sont poursuivies de manière sérieuse, pourraient permettre de relever d'importants défis.

## Bibliographie

- Beauchemin, Jacques, 2007, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna, édition revue et augmentée.
- Beauchemin, Jacques, 2009, « À quoi servent les concepts? Réplique à Thierry Nootens », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, no. 1, p. 115-124.
- Beauchemin, Jacques, 2011, « Grand résumé de *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain* », *SociologieS*.
- Bock-Côté, Mathieu, 2007, *La dénationalisation tranquille : mémoire, identité et multiculturalisme dans le Québec postréférendaire*, Montréal, Boréal.
- Brubaker, Rogers, 2001, « Au delà de l'"identité" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, p. 66-85.
- Delphy, Christine, 2001, *L'Ennemi principal, tome 2 : « Penser le genre »*, Paris, Syllepse, coll. Nouvelles questions féministes.
- Delphy, Christine, 2008, *Classer, dominer. Qui sont les « Autres »?*, Paris, La Fabrique.

---

<sup>2</sup> Notons par exemple que Mathieu Bock-Côté s'appuie sur le travail de Beauchemin et analyse l'évolution de la gauche occidentale en parlant d'une «conversion culturelle du marxisme, d'un passage de la lutte des classes à la politique des identités» (Bock-Côté, 2007 : 53).

- Dufour, Frédéric Guillaume et Pineault, Éric, 2009, « Quelle théorie du capitalisme pour quelle théorie de la reconnaissance? », *Politique et sociétés*, vol. 28, no. 3, p. 75-99.
- Dupuis-Déri, Francis, 2007, « Quelques précisions au sujet de ma tribu... et un hommage aux mères fondatrices de la modernité », dans Beauchemin, Jacques et Bock-Côté, Mathieu (dir.), *La Cité identitaire*, Montréal, Athéna, p. 171-195.
- Galerand, Elsa, 2007, *Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation : retour sur le corpus revendicatif de la Marche mondiale des femmes de 2000*, thèse de doctorat, UQAM et Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines.
- Guillaumin, Colette, 1979, « Question de difference », *Questions féministes*, no. 6, p. 3-21.
- Guillaumin, Colette, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Paris, Côté-femmes.
- Kergoat, Danièle, 2000, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », dans Hirata, Helena (dir.) et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, p. 35-44.
- Kergoat, Danièle, 2010 (2001), « Le rapport social de sexe : de la reproduction des rapports sociaux à la subversion », dans Bidet-Mordrel, Annie (dir.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx Confrontation, p. 60-75.
- Labelle, Micheline, 2008, « De la culture publique commune à la citoyenneté : ancrages historiques et enjeux actuels », dans Gervais, Stephan, Karmis, Dimitrios et Lamoureux, Diane (dir.), *Du tricoté serré au métissé serré? La notion de culture publique commune au Québec en débats*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 19-43.
- Lamoureux, Diane, 2008, « Les mouvements sociaux, vecteurs de l'inclusion politique », dans Gervais, Stephan, Karmis Dimitrios et Lamoureux, Diane (dir.), *Du tricoté serré au métissé serré? La notion de culture publique commune au Québec en débats*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 207-226.

Nootens, Thierry, 2008, « Un individu "éclaté" à la dérive sur une mer de "sens"? Une critique du concept d'identité », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 62, no. 1, p. 35-67.

Piotte, Jean-Marc et Couture, Jean-Pierre, 2012, *Les Nouveaux Visages du nationalisme conservateur au Québec*, Montréal, Québec Amérique.

# Les régulations étatiques urbaines modernisantes sous le régime montréalais des juges de paix

Jean-Christophe Gascon

Dans le cadre du cours *Théories sociopolitiques*

Avec Frédéric Guillaume Dufour, Automne 2013

**L'**étude du régime montréalais des juges de paix, qui a gouverné politiquement et juridiquement l'espace urbain montréalais de 1765 à 1833 et de 1836 à 1840 (Fyson, 2014), est longtemps demeurée un angle mort de l'historiographie. Malgré le nombre impressionnant de travaux de synthèse sur l'histoire de Montréal<sup>1</sup>, il demeure difficile d'en recenser qui accordent une importance significative à l'étude du régime qui a précédé la mise en place de la première mairie montréalaise (Fyson, 2014)<sup>2</sup> et ce, malgré l'importance des transformations politiques, urbaines et judiciaires qui ont eu cours durant cette période trop méconnue de l'histoire de Montréal. Deux raisons semblent expliquer ce manque d'intérêt. D'abord, cette période pré-municipale de l'histoire de la ville a longtemps été perçue comme une phase bêtement transitoire entre la Conquête anglaise et la première mairie (Fyson, 2014). Ensuite, comme l'indique l'historien Donald Fyson « une tendance forte dans l'historiographie est de se concentrer sur la gouvernance exercée par ce qui peut être clairement identifié comme une forme de gouvernement municipal au sens actuel du terme » (Fyson, 2014). Or, le régime des juges de paix exerçait son pouvoir de manière beaucoup plus décentralisée. Il était plus complexe d'identifier une

<sup>1</sup> Pour un aperçu général des travaux sur Montréal publié jusqu'en 1992, voir (Burgess et Fondation Lionel-Groulx, 1992). Voici quelques travaux non-exhaustifs sur l'histoire de Montréal publiés depuis 1992 : (Robert, 1994) (Linteau, 2000) (Petitclerc, 2012) (Linteau, 2007).

<sup>2</sup> Fyson mentionne à cet effet que le récent ouvrage *Histoire de Montréal et de sa région*, (Fougères, 2012), publié en 2012 corrige partiellement ce problème mais un important travail demeure néanmoins à faire.

instance formelle à travers laquelle les moyens d'exercice du pouvoir politique s'exprimaient de manière claire comme dans le cas des mairies subséquentes. Il n'en demeure pas moins que l'impact de ce régime sur les conditions de vie des populations urbaines de l'époque a été significatif et mérite une attention particulière de la part des chercheurs-e-s.

Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1990 que certains travaux plus substantiels ont été publiés sur l'institution politique des juges de paix. La contribution de Donald Fyson est sans doute la plus importante (Fyson, 1997, 2008, 2010 et 2014) mais notons aussi celle de Marie-Anne Poutanen (Poutanen, 1998, 1999, 2002a, 2002b; Poutanen et Montreal History Group, 2005) et de Dany Fougères (Fougères, 2001 et 2004). Cette première incursion en profondeur dans ce pan des archives municipales montréalaises nous oblige à reconSIDérer certaines des théories les plus largement acceptées dans le champ de la sociologie historique de la formation d'un État moderne centralisé au Canada. Comme l'indique Donald Fyson, plusieurs des meilleures théories qui abordent ce problème sociologique sont traversées par une coupure historique trop marquée entre les périodes pré et post-rébellions de la fin des années 1830. Les processus de formation d'un État moderne auraient pris forme à l'issue de cette phase de conflits sociaux et la période précédente serait caractérisée par un État d'*« Ancien Régime »* doté d'un pouvoir relativement faible (Fyson, 1997 et 2014). Or, les travaux de Fyson sur le régime des juges de paix démontrent que cette constance historiographique doit être nettement nuancée dans la mesure où « plusieurs transformations de l'ossature gouvernementale qui se produisent pendant les années 1840, voire même plusieurs "nouvelles" structures étatiques, ont leurs racines dans des changements amorcés durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle » (Fyson, 1997 : 56-57).

Ce constat de Fyson servira de point de départ au présent article. Notre objectif est de démontrer comment ce régime renvoie à des formes modernes de pouvoir étatique bien avant la consolidation formelle d'un État centralisé. À partir de l'historiographie disponible, nous chercherons d'abord à cerner les origines et les caractéristiques du régime des juges de paix montréalais. Dans une seconde section, nous identifierons plus spécifiquement un problème spécifique de la sociologie politique relié à l'étude du régime des juges de paix montréalais dans le contexte de la formation d'un État moderne, soit la manière par laquelle nous devons, méthodologiquement, approcher les formes localisés

et non-centralisés de pouvoir étatique dans un contexte où la sociologie politique a l'habitude d'étudier les États tels qu'ils apparaissent comme déjà centralisés plutôt qu'à travers leurs processus historiques de centralisation. Ce détour théorique a pour objectif de faire émerger une définition du concept d'État moderne en s'inspirant des travaux de Max Weber (Weber, 1919), Anthony Giddens (Giddens, 1987) et Roger Brubaker (Brubaker, 1997). Nous compléterons ensuite cette définition en lui intégrant des éléments inspirés des travaux marxistes anglo-américains sur la formation des États, notamment ceux de Philip Abrams (Abrams, 1988) et de Derek Sayer et Philip Corrigan (Corrigan et Sayer, 1985). Dans une troisième section, nous tenterons d'appliquer ces outils théoriques à une analyse empirique du régime des juges de paix montréalais à partir des travaux récents publiés en histoire sociale sur le sujet.

### **Le régime des juges de paix à Montréal : ses origines et ses caractéristiques**

Le système des juges de paix est d'inspiration britannique. Il a été mis en place à la suite de la Conquête anglaise et s'inspire d'une institution semblable qui existait dans les îles britanniques dès la fin du Moyen Âge (Fyson, 2010 : 35). Ce modèle a ensuite été transposé dans plusieurs des colonies de l'empire et s'est exercé différemment selon les particularités locales. Le régime des juges de paix a été mis en place dans les principales villes de la colonie française conquise peu après l'instauration du gouvernement civil britannique dans les années 1760. Selon Fyson, la première trace d'un acte législatif par les juges de paix à Montréal remonterait à 1765 (Fyson, 2010 : 67) et ceux-ci continuèrent par la suite jusqu'à la consolidation du pouvoir municipal de la mairie, à l'issue des rébellions de la fin des années 1830.

Ce modèle de gouvernance, tel qu'il s'est développé préalablement dans la métropole anglaise avant d'être importé de l'autre côté de l'Atlantique, peut être analysé comme une conséquence de la centralisation précoce de l'État anglais, en comparaison aux États limitrophes de l'Europe continentale, sortis du régime féodal beaucoup plus tard. Pendant longtemps, l'État anglais, bien que fortement centralisé, éprouvait une difficulté à diffuser sa souveraineté et devait être supporté par des formes localisées et décentralisées de pouvoir étatique. Comme l'affirme à juste titre Pierre Bourdieu dans ses analyses du développement des États modernes, « la couronne [anglaise] résiste à la parcellisation féodale en gouvernant par l'intermédiaire d'agents tirés de

l'univers local mais nommés par elle et révocables par elle » (Bourdieu, 1997 : 64). Les juges de paix appartiennent à ces dits agents à qui l'État central déléguait une part de sa souveraineté, comme le note également Donald Fyson (Fyson, 2010 : 35).

Le contexte particulier du régime colonial anglais dans l'ancienne colonie française semble toutefois accorder aux juges de paix davantage d'autonomie que dans la métropole. Formellement, le régime des juges de paix en Angleterre ne s'occupe que des fonctions essentiellement « judiciaires et administratives » (Fyson, 2010 : 66), même si, dans les faits, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, il a largement étendu ses pouvoirs, notamment en légiférant sur des activités comme le vagabondage dans beaucoup de comtés (Fyson, 2010 : 68). Or, l'absence de structures municipales stables dans les villes de la colonie française au moment de la Conquête semble laisser un vide législatif qui permettra de légitimer plus facilement la fusion entre les pouvoirs municipaux législatifs et judiciaires qui caractérisent ce régime à Montréal (Fyson, 2010 : 67). À titre comparatif, la Nouvelle-Angleterre de la même période, qui possédait une « forte tradition de gouvernement local élu » (Fyson, 2010 : 66) n'a jamais vu ses juges de paix empiéter de manière significative le champ législatif tandis qu'au Bas-Canada, la collusion entre les champs législatif et judiciaire est avouée et légitimée.

Les personnes qui exercent comme juges de paix à Montréal et dans les autres villes de la colonie sont choisies par l'administration coloniale et proviennent des élites, tant francophones qu'anglophones (Fyson, 1997 : 58). Formellement, le gouvernement civil britannique possède le droit de les destituer mais dans les faits, les interventions sont extrêmement rares. Ils possèdent donc une relative autonomie face à l'administration coloniale qui s'assure tout de même de réserver ces postes prestigieux aux élites (Fyson, 1997). À partir de 1796, leur activité législative s'exerce au sein d'une instance appelée les « Sessions spéciales de la paix » dont les tâches principales sont de nature administrative : budgets, règlements, etc. (Petitclerc, 2012 : 317). Les affaires judiciaires étaient quant à elles régulées par deux instances, les « sessions trimestrielles et hebdomadaires de la paix » (Fougères, 2004 : 28). Au niveau judiciaire, les crimes les plus lourds (le meurtre par exemple) sont régulés par l'État colonial central tandis que l'ensemble des crimes de « basse-intensité» sont relégués aux juges de paix.

Les juges de paix pouvaient donc adopter des règlements locaux sur des aspects précis qui avaient un impact direct sur la vie quotidienne de la

population montréalaise. Au niveau judiciaire, les crimes de « basse-intensité » sont de loin les plus fréquents en comparaison des crimes de « haute-intensité » régulés par l'État colonial (Fyson, 2010 : 32). Concrètement, le vécu de la population montréalaise face à une forme de pouvoir étatique passe donc principalement par la médiation du pouvoir des juges de paix et moins par celui du gouvernement civil anglais.

### **Problèmes méthodologiques d'une étude de l'État dans le cadre du régime des juges de paix**

Cette présence limitée de l'administration coloniale est à la source d'un problème méthodologique quant à l'étude d'un potentiel État moderne pour cette période. Comme l'affirme Fyson, « la notion d'un gouvernement local faible entre 1760 et 1840 et d'un manque de développement des institutions municipales est une constance dans l'historiographie générale de la ville » (Fyson, 2014). Ce trait peut être partiellement attribuable à une utilisation trop restrictive des concepts d'État moderne et d'État d'*« Ancien Régime »*, le premier étant perçu comme un État « beaucoup plus extensif et beaucoup plus intrusif » (Fyson, 2010 : 38) tandis que le second serait « de portée plutôt limitée [et] s'appuyant sur des rapports féodaux qui rendent difficile tout contrôle central efficace » (Fyson, 2010 : 34). Une équivalence conceptuelle trop souvent posée entre « État » et « administration centrale » (Fyson, 1997 : 57) en serait responsable en grande partie. Une telle méthode déduit la forme de l'État à partir des structures formelles déjà centralisées davantage qu'elle n'observe cette centralisation en cours de formation, à travers les processus socio-historiques qui la consolident.

Afin d'étudier les traits modernes du régime des juges de paix, il nous apparaît important de développer un cadre méthodologique qui permet de sortir de cette adéquation qui limite notre potentiel heuristique dans le cas d'une étude du pouvoir d'État localisé et décentralisé. Les conceptions wébériennes de l'État moderne apportent des outils théoriques utiles pour fonder certaines caractéristiques socio-historiques propres à la modernité politique. Or, il nous apparaît important de jumeler celles-ci à une approche en sociologie historique inspirée par les travaux marxistes sur la formation des États. Cette dernière permet, à notre avis, un meilleur ancrage socio-historique des processus de formation des États modernes.

## ***L'État comme produit historique et l'apport théorique des travaux de Philip Abrams, Derek Sayer et Philip Corrigan***

Dans son influent article *Notes on the difficulty of studying the State* (Abrams, 1988), Philip Abrams met en garde contre une démarche qui réifie l'État et l'étudie positivement comme une « chose » plutôt que comme « produit » (Abrams, 1988 : 75). La seule voie échappatoire à cette réification est d'abord de conceptualiser l'État comme une construction historique (Abrams, 1988 : 80) mais aussi de le saisir dès qu'il se manifeste historiquement comme « idée de l'État » (Abrams, 1988 : 68) dont la réalité est significative bien avant son existence structurée, de la même manière que les chercheurs en histoire sociale peuvent étudier la formation de la conscience de classe précédemment à l'existence constituée d'une classe (Thompson, 1964; Lafrance, 2013 : 73-74). Abrams nous invite à étudier l'État comme « a palpable nexus of practice and institutional structures centered in government and more or less extensive, unified and dominant in any given society » (Abrams, 1988 : 82). C'est également l'approche que Fyson défend en précisant que son objet d'analyse « n'est donc pas l'"État" dans son sens réifié, mais plutôt les structures et les pratiques très concrètes par lesquelles les élites cherchent à gouverner, et à imposer leur volonté à la société » (Fyson, 1997 : 57).

L'article de Abrams a influencé nombre de travaux subséquents en sociologie historique sur la formation des États modernes dont ceux de Philip Corrigan et Derek Sayer (Corrigan et Sayer, 1985). Pour ces auteurs, le développement des États modernes et capitalistes est le produit complexe d'une série de transformations culturelles sur le long terme qui visent, non pas uniquement les structures formelles de pouvoir, mais surtout les normes culturelles informelles. L'État moderne engraine sa légitimité par l'instauration progressive de nouvelles formes de « régulation morale », soit un ensemble de processus par lesquels l'État transforme et naturalise les perceptions d'un ordre social historiquement situé en reformulant certaines des catégories centrales à partir desquelles s'organisent la vie collective et en catégorisant celles qui apparaissent comme légitimes ou illégitimes (Corrigan et Sayer, 1985 : 4). Ce processus de centralisation des moyens de domination morale est le produit des conflits sociaux entre les normes morales des cultures dominantes et celles des cultures oppositionnelles (L'Écuyer, 2013 : 180).

À partir des années 1980, plusieurs études sur les processus de formation de l'État moderne au Canada sont influencées par ces travaux. Bruce Curtis étudie

les nouvelles formes de régulation de la population par le développement des statistiques d'État à partir des années 1840 (Curtis, 1989, 1994, 1997 et 2001). Allan Greer produit une étude sur la formation de la police moderne au Canada, à partir de l'issue des rébellions, en démontrant comment celle-ci est concomitante à une volonté de l'État de réguler de manière plus stricte la moralité des « classes dangereuses » (Greer, 1992). Lykke De la Cour, Cecilia Morgan et Marianna Valverde publient une étude sur les liens tissés serrés entre les processus historiques de bureaucratisation modernes, la formalisation des identités masculines et féminines et la consolidation d'une sphère de pouvoir masculine excluante, autant dans le domaine du pouvoir politique que dans d'autres secteurs régulés par l'État (De la Cour et al., 1992). Ces travaux qui apportent une contribution théorique originale axent toutefois peu sur les processus de formation étatiques antérieurs aux rébellions et c'est là leur défaut noté par Fyson. La coupure de la fin des années 1830 serait beaucoup trop marquée. (Fyson, 1997 : 55).

À partir des travaux de Fyson, il est possible de postuler que les méthodes de Abrams, Corrigan et Sayer sont aptes à fournir d'importants développements théoriques comme ceux cités plus haut. Toutefois, le concept d'une « idée de l'État » de Abrams doit être poussé plus loin dans le cas de l'étude de la formation de l'État moderne au Canada en le testant sur nos connaissances empiriques nouvelles de la période précédant les rébellions et notamment sur les formes étatiques localisées. Afin d'y arriver, il nous apparaît pertinent de cerner une définition conceptuelle des processus de formation des États modernes à partir d'une utilisation critique de certains éléments issus de la sociologie politique wéberienne. L'objectif est de faire ressortir les traits des États modernes déjà largement étudiés et typologisés dans le cas des États déjà centralisés et d'évaluer s'ils peuvent s'appliquer pour notre cas d'étude d'un État localisé et décentralisé.

### ***L'apport théorique de la sociologie politique wéberienne et quelques caractéristiques des États modernes***

Weber définit le concept d'État moderne comme un regroupement politique qui réussit à « monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion » (Weber, 1919 : 33). Les États modernes cherchent à élargir leur champ d'influence en s'appropriant les pouvoirs décentralisés et en revendiquant la légitimité sur la régulation d'un

ensemble élargi d'activités sociales sous leur juridiction. Ce transfert de légitimité du droit à la domination vers les formes centralisées de pouvoir étatique, Weber l'identifiait à son époque comme une nouveauté historique (Weber, 1919 : 29).

Si nous faisons appel ici à la conception webérienne du pouvoir étatique, une conception qui met l'accent sur l'existence d'un rapport étroit entre la modernisation des sociétés et la monopolisation du pouvoir politique au sein de l'État, il nous apparaît également important de préciser que cette dernière est traversée par une tension théorique importante. Comme plusieurs chercheur-e-s l'ont identifié, les développements politiques propres aux sociétés modernes sont également caractérisés par l'émergence et le maintien d'espaces normatifs et de lieux de pouvoir politique relativement autonomes de l'État. Parmi ces angles de recherche, les théories du pluralisme juridique ont identifié l'existence de régimes normatifs qui produisent un droit et un espace de régulation sociale dont l'existence n'est pas toujours réductible à celle d'un État moderne qui exercerait un monopole de la domination (Belley, 1986). Les théories inspirées de Sayer et Corrigan, qui étudient l'État en lien avec les transformations de la régulation morale ont également été critiquées par certain-e-s auteur-e-s qui y voient un accent trop fort porté sur l'État au détriment des mouvements extra-étatiques de régulation morale (Hunt, 1999; Ruonavaara, 1997; Valverde, 2008). Néanmoins, dans la mesure où notre objet d'étude pour le présent article est circonscrit autour des transformations des pratiques des élites qui participent de la formation culturelle d'un État moderne, la sociologie politique webérienne nous apparaît pertinente afin d'identifier un type d"État moderne à partir duquel il sera possible de comparer les traits spécifiques du présent cas empirique. Or, dans un cas où notre analyse s'éloignerait de l'État pour étudier la politique moderne au sens large, il nous apparaîtrait important de développer des outils conceptuels qui permettent d'identifier la pluralité des espaces de pouvoir politique de manière nettement plus claire que la théorie webérienne du monopole de la violence légitime ne le laisse entendre, mais cet angle d'approche sort des cadres limités du présent article.

La typologie de Weber a servi de cadre de référence à de nombreux travaux en sociologie politique quant aux processus de formation étatique. Parmi ceux-ci, les contributions de Rogers Brubaker et de Anthony Giddens, qui exemplifient la typologie de Weber, nous apparaissent utiles à appliquer au

présent cas d'étude. Une synthèse partielle de leurs travaux nous permet de relever trois caractéristiques d'un État spécifiquement moderne, reliées entre elles et co-construites<sup>3</sup> : un processus de concentration/diffusion du pouvoir étatique; une spatialisation de l'État; et une légitimation par le développement de nouvelles formes de clôtures sociales.

Le processus de monopolisation des moyens de domination par l'État est parallèle à une diffusion de ce pouvoir à large échelle. Pour Anthony Giddens, le processus identifié par Weber, qu'il désigne comme « concentration des ressources autoritaires » (Giddens, 1987 : 181) s'accompagne d'un développement de nouveaux moyens de surveillance qui élargissent le champ d'application de la régulation étatique à un nombre élargi de secteurs de la vie sociale. La concentration de la violence de l'État implique un élargissement de son espace politique de régulation (Giddens, 1987 : 179). L'État développe une capacité à récolter de l'information détaillée sur les personnes qui se trouvent sous sa juridiction, notamment à travers de nouvelles méthodes centrées sur la gestion administrative des données statistiques les concernant (Giddens, 1987 : 180).

Le développement de l'État moderne se fait aussi parallèlement au développement d'un pouvoir qui territorialise son autorité. Avant la formalisation de l'État moderne, les jurisdictions politiques, suivant Brubaker « dépendaient du statut personnel de l'agent plutôt que des coordonnées spatiales de l'action » (Brubaker, 1997 : 51). Pour Brubaker, l'État national représente un cas typique de ce nouveau type de pouvoir dans la mesure où il établit des clôtures spatiales au pouvoir formel de l'État.

Ces clôtures spatiales s'accompagnent aussi plus largement de nouvelles formes de clôtures sociales. Ce concept est développé par Brubaker et s'inspire des notions de relations sociales ouvertes et de relations sociales fermées développées par Max Weber (Weber, 2003 : 80). L'État-national représente pour Brubaker un net exemple de clôture sociale (Brubaker, 1997). Le concept de nationalité, centré autour de l'État, permet d'établir une séparation entre un

<sup>3</sup> Précisons que ce qui fait le caractère spécifiquement moderne d'un État, ce ne sont pas ces trois traits pris isolément mais plutôt leur fusion au sein d'un processus dynamique. Un État pré-moderne peut retrouver certaines de ces caractéristiques. Il est possible aussi qu'un État pré-moderne retrouve ces trois caractéristiques côte à côte mais ce serait uniquement dans un État moderne que celles-ci apparaissent de manière co-construites et consubstantielles l'une de l'autre.

« Nous » et un « Eux » entre ce que Brubaker nomme des « admis » et des « exclus » (Brubaker, 1997 : 56) au sein des relations sociales réglementées par l'État. La nation établit cette distinction à travers, entre autres, la notion de citoyenneté. Or, comme l'affirme Brubaker, ces clôtures sociales ne se trouvent pas uniquement aux frontières du territoire, elles peuvent également être internes à celui-ci (Brubaker, 1997 : 56). Les clôtures internes renvoient aux distinctions posées au sein même des États. Brubaker donne l'exemple des non-citoyens qui, bien qu'à l'intérieur d'une juridiction, peuvent être exclus des programmes sociaux ou du droit de vote par exemple (Brubaker, 1997). Ce type de clôture sociale est utilisé en grande partie pour servir les « intérêts matériels » de l'État (Brubaker, 1997 : 56) et elles sont souvent intangibles dans la mesure où « [admis] et exclus peuvent être définis formellement ou non » (Brubaker, 1997 : 57).

Brubaker axe son analyse sur le développement de clôtures sociales reliées à la nationalité et la citoyenneté. Pour notre part, il nous apparaît pertinent d'élargir l'usage de ce concept à d'autres formes de catégorisations, définies au sein de l'État moderne entre diverses formes d'inclusion et d'exclusion visant différentes catégories de la population. L'État moderne catégorise de manière accrue les formes de comportements sociaux qui sont acceptables ou pas. Comme l'affirme Giddens, « in traditional states the relative insecure hold of the political centre over the means of violence meant that there could be little possibility of policing in the modern sense » (Giddens, 1987: 182). Nommons comme exemple l'apparition d'un concept de « déviance » défini par des spécialistes professionnels et catégorisé au sein de textes de lois qui renforcent les pratiques d'inclusion et d'exclusion entre des comportements sociaux acceptables ou déviants : « *The creation of a perceived need for “law and order” is the reverse side of the emergence of conceptions of “deviance” recognized and categorized by central authorities and by professional specialists.* » (Giddens, 1987 : 184). Ce travail de catégorisation nécessite aussi le développement d'une bureaucratie étatique professionnelle et d'une fonction publique dédiée à la tâche complexe de gestion administrative de l'État (Weber, 1919).

### **Une « idée de l'État » moderne sous le régime des juges de paix**

Les travaux récents sur le régime des juges de paix montréalais nous forcent à constater le caractère complexe de ce régime. Il existe des contradictions entre certains de ses traits formels et sa base empirique. Formellement, il peut apparaître comme une instance locale d'un État d'*« Ancien Régime »*, largement

patrimonialisé au sens de Weber. L'absence de séparation formelle entre les pouvoirs juridiques et législatifs pourrait en être un trait. Les juges de paix exerçaient aussi une large partie de leur pouvoir à partir de leur domicile, ce qui constitue l'antithèse d'un État moderne rationnel-légal selon Weber. Dans un tel État, il existe « un principe de séparation totale, d'une part, des ressources de la fonction [...] d'autres part, du lieu d'activité de la fonction (bureau) et du lieu de l'habitation» (Weber, 2003 : 293). Néanmoins, le cas du régime des juges de paix se complexifie lorsqu'on confronte ces traits formels à certaines données empiriques présentées dans l'historiographie. Bien qu'un État moderne soit loin d'être formalisé, une « idée de l'État » semblable, au sens d' Abrams (Abrams, 1988 : 68) est néanmoins déjà significative parmi les élites sociales montréalaises.

Ce pouvoir modernisant se vérifie dès l'adoption des premiers règlements législatifs que Fyson définit comme « combinaison de mesures administratives pratiques, d'initiatives d'amélioration locale et de tentatives d'imposer une vision morale particulière » (Fyson, 2010 : 67). Selon Fyson, ces nouveaux règlements visent un contrôle accru de la population sur la base de nouvelles formes de régulations morales définies par l'élite. Il s'agirait des « premiers indices de l'émergence de ce qui deviendra plus tard la conception victorienne bourgeoise de l'ordre moral et du désordre urbain » (Fyson, 2010 : 73). Fyson donne en exemple un règlement de 1796 qui empêche les « garçons fainéants » de « jouer les dimanches sur la Place d'Armes » (Fyson, 2010 : 73); un règlement de 1803 qui interdit les bals et les réunions le dimanche (Fyson, 2010 : 73) et un autre de 1806 qui prohibe la baignade nue dans la fleuve Saint-Laurent. En 1805, un règlement est adopté pour réglementer les relations entre maîtres et artisans et accroître la discipline des maîtres (Fyson, 1997 : 73). Pour Fyson, « cette tendance à l'intervention directe sur le comportement privé et public se poursuit dans les 30 années suivantes » (Fyson, 2010 : 73). Ces règlements municipaux n'étaient pas toujours mis en vigueur, parfois par manque de ressources ou par certaines formes de résistance dans les pratiques des classes populaires (Fyson, 1997 : 74). Les moyens de surveillance étatique étaient tout de même accentués, si bien que, « pendant les années 1820, une centaine ou plus de citadins se trouvent accusés chaque année de divers délits définis par les règlements des juges de paix » (Fyson, 1997 : 74).

Un aspect significatif de ces transformations quant à l'émergence d'un ordre moral moderne concerne sans doute les nouveaux moyens par lesquels l'élite

sociale régule la pratique du vagabondage urbain durant cette période. Comme le note le travail d'archive de l'historienne Mary-Anne Poutanen, le nombre d'arrestations pour vagabondage a été, entre 1810 et 1842, multiplié par 10 chez les hommes et par 4 chez les femmes (Poutanen, 2002a : 45). Le cas du vagabondage symbolise un nouveau type de pratiques qui vont être progressivement criminalisées dans l'espace urbain durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et qui appartiennent à ce que Jean-Marie Fecteau nomme les « infractions généralisées et collectivement tolérées » (Fecteau, 1989 : 126). Il s'agit d'infractions qui se rapportent à des activités largement acceptées et en vigueur au sein des mœurs populaires. Alors que la répression des crimes de « haute-intensité » régulés par l'État central, comme le meurtre par exemple, fait largement consensus, la prolifération des instances intermédiaires du système de justice participent à la criminalisation de plusieurs actes qui ont été construits comme socialement criminels bien après, à partir d'une conception victorienne de l'ordre moral.

Ces nouvelles applications juridiques et législatives diffèrent selon les périodes et selon l'état des conflits sociaux et des pratiques de résistance des classes populaires. Par exemple, durant la période suivant les rébellions, le nombre d'arrestations pour vagabondage a bondi (Poutanen, 2002a : 38). À la même période, cette nécessité accrue pour l'élite de réguler les pratiques des classes populaires a été l'une des causes explicatives du développement des formes modernes de police tel que cité plus haut (Greer, 1992). Si ces nouvelles pratiques ont pu être développées durant la période des juges de paix, c'est en raison d'un phénomène de professionnalisation, somme toute poussé mais peu apparent, d'une fonction publique moderne.

Dans le cas du Bas-Canada, certains historiens ont conclu en l'absence de fonction publique développée à partir de l'étude des comptes étatiques centraux (Fyson, 1997 : 58). Or, dans le cas montréalais, il existe une professionnalisation mais qui s'exerce au niveau local, sans apparaître clairement dans les finances de l'État colonial (Fyson, 1997 : 60). Dès 1810, il y avait deux juges de paix qui étaient salariés par l'administration coloniale, appelés également « magistrats de police » (Fyson, 1997 : 60). Ceux-ci ont un petit personnel de fonctionnaires salariés (Fyson, 1997 : 60). La ville compte également quelques postes salariés dont celui d'*« inspecteur des chemins »*, soit la personne chargée de l'application des décisions législatives (Fyson, 1997 : 60-61). Ces postes sont payés par des fonds municipaux qui ne sont pas apparents dans les comptes de l'État

colonial. Aussi, à partir de 1787, on instaure un système de police inspiré de celui de l'Angleterre, c'est-à-dire que « chaque année les juges de paix ont à choisir des connétables parmi les citadins, lesquels sont obligés de remplir ce poste gratuitement pendant une année, sans rémunération » (Fyson, 1997 : 63). Ces connétables de police sont choisis parmi les gens fortunés, particulièrement en raison d'une association tacite entre propriété et citoyenneté qui commençait alors à se développer (Fyson, 1997 : 63). Les personnes qui sont nommées connétables ont souvent l'habitude d'embaucher des substituts pour prendre leur place (Fyson, 1997 : 63). Par ce moyen, on assiste à une forme de professionnalisation de l'État mais hors des structures étatiques formelles.

En ciblant les conduites individuelles de la sorte, le pouvoir des juges de paix développe aussi de nouvelles formes de clôtures sociales entre différentes catégories de la population. Ces règlements ciblent non-seulement les conduites individuelles mais aussi des groupes particuliers qui y sont associés. Nombre de ces règlements et leur application ont favorisé l'émergence d'une nouvelle catégorie sociale, celle du « vagabond » qui apparaît comme une contre-figure des nouvelles normes morales qui se développent, qui se centrent davantage sur l'éthique du travail dans un sens capitaliste, et qui sont institutionnalisées par l'État. Durant cette période, le discours sur le vagabondage va élargir son spectre pour viser la moralité des classes populaires au sein de l'espace public de manière large (Poutanen, 1999 : 34).

En plus de forcer le développement d'une éthique du travail chez les classes populaires, ces nouvelles normes de moralité participent également à une consolidation des identités sexuées. D'abord, ce contrôle des classes populaires visait davantage les femmes que les hommes, selon Poutanen, la présence des femmes dans l'espace public symbolisant davantage le désordre social et le déclin de l'ordre moral (Poutanen, 1999 : 34-35). L'espace public devient progressivement un espace masculinisé et ce processus participe à la consolidation des sphères privées et publiques dont les frontières étaient beaucoup plus floues au début de la période étudiée qu'à la toute fin : « *The streets, and urban public space generally became an increasingly male domain – a process that contributed to the apparently sharp divide between “public” and “private” that would emerge as the century progressed* » (Poutanen, 1999 : 47).

Cette séparation tranchée entre l'espace privé et l'espace public peut s'analyser comme une forme de création de clôtures sociales modernes,

intangibles certes, mais non moins réelles, basées sur les identités sexuées. Selon Mary-Anne Poutanen, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, la séparation entre les espaces publics et les espaces privés ne faisaient pas partie de l'expérience de la plupart des femmes des classes populaires. Plusieurs tâches domestiques étaient faites collectivement dans l'espace public qui était conçu comme un prolongement de la sphère domestique (Poutanen, 1999 : 33). Or, cette présence dans l'espace public s'amenuisait au point où, dans les années 1830, plusieurs cas sont recensés de femmes qui se font arrêter dans l'espace public alors qu'elles s'adonnaient aux activités les plus banales de la vie quotidienne : « *Finally, some women were accused of vagrancy while they carried out activities of daily life, often not far from their homes* » (Poutanen, 1999 : 38). Cette manière par laquelle le pouvoir du régime des juges de paix a participé à accentuer cette séparation entre un espace public et un espace privé médiatisé par une séparation tout aussi grande au niveau de la construction des identités masculines et féminines participe d'un phénomène plus large analysé notamment par Elizabeth Wilson dans le cas du développement des villes industrielles. À différents degrés, le développement des villes industrielles semble s'accompagner d'une plus grande séparation entre les espaces privés et publics et par un accroissement des discours des élites qui visent spécifiquement la moralité des femmes dans l'espace public : « *With the intensification of the public/private divide in the industrial period, the presence of women on the streets and in public places of entertainment caused enormous anxiety, and was the occasion for any number of moralizing and regulatory discourses* » (Wilson, 1992 : 90).

Ce bref survol de certaines caractéristiques empiriques du régime des juges de paix montréalais, mises à jour par plusieurs travaux en histoire sociale développés à partir des années 1990 permet d'identifier l'existence d'un pouvoir modernisant à une époque que l'historiographie a longtemps analysée comme étant marquée par la dominance d'un État d'*« Ancien Régime »*. Le régime des juges de paix, sans être un État formellement centralisé, est néanmoins guidé par un ensemble de pratiques politiques par les élites qui participent à créer les catégories sociales sur lesquelles seront fondées par la suite la centralisation étatique moderne. Il participe à créer une culture politique qui régule les activités quotidiennes de la population urbaine de manière nettement plus poussée, notamment par la prolifération de règlements municipaux qui visent certaines formes d'usage de l'espace public et par le développement accéléré de la criminalité de *« basse-intensité »* à Montréal durant cette période. Le régime des juges de paix développe également un pouvoir qui territorialise son autorité, notamment en accentuant la construction sociale d'un espace privé et

d'un espace public tel que démontré par les travaux de Marie-Anne Poutanen. Il s'agit également du premier régime montréalais qui a investi une énergie considérable dans la réalisation de travaux publics d'aménagement de l'espace tel qu'analysé par les recherches de l'historien Dany Fougères (Fougères, 2001). Le pouvoir des juges de paix montréalais participe également à créer et à légitimer de nouvelles formes de clôtures sociales au niveau des comportements légitimes et non-légitimes au sein de l'espace urbain. Les travaux cités plus haut sur la catégorisation du vagabondage comme comportement déviant au sein de l'espace urbain en représentent l'une des formes les plus claires. Les transformations des formes du pouvoir étatique qui ont cours durant la période du régime des juges de paix montréalais semblent présenter certaines affinités avec ce que Derek Sayer et Philip Corrigan identifient comme la révolution culturelle sur le long terme (Corrigan et Sayer, 1985 : 11) qui préside à la consolidation du pouvoir de l'État central. Tel qu'indiqué plus haut, l'immense majorité des travaux sur la formation de l'État au Canada mettent l'accent sur le développement de ces changements culturels dans l'organisation de la gouvernance pour la période post-rébellions. Les travaux empiriques sur la période précédente publiés récemment permettent de déceler ces changements culturels bien plus loin. À savoir quel impact le régime des juges de paix a pu avoir précisément dans le contexte des transformations culturelles qui ont donné forme à l'État au Canada, l'état actuel des recherches demeure trop faible pour l'évaluer de manière claire. Néanmoins, les affinités entre les pratiques de gouvernance étatiques du pouvoir localisé des juges de paix avec celles qui ont déjà été identifiées par l'historiographie comme participant à la formalisation d'un État moderne au Canada permet d'envisager sérieusement cette thèse et d'orienter de nouveaux projets de recherche en ce sens.

## Conclusion

Dans cet article, nous avons utilisé les quelques travaux empiriques produits sur le régime montréalais des juges de paix pour relativiser la thèse répandue d'une rupture radicale au niveau de la période des rébellions dans les processus de formation d'un État moderne au Canada en démontrant l'existence de pratiques de gouvernance modernisantes parmi les élites au pouvoir à Montréal pour la période qui précède la formalisation de la première mairie. Notre démarche a cherché à jumeler une approche micro-sociologique, en scrutant les aspects très spécifiques de la gouvernance sous le régime des juges de paix, à

une approche macro-sociologique, par certaines comparaisons diachroniques avec les processus subséquents de consolidation d'un État moderne au Canada. Nous avons conclu, par l'état actuel des recherches, à la nécessité d'ouvrir une voie de recherche qui identifierait de manière plus précise les processus de formation étatiques à l'œuvre dans les formes décentralisées de pouvoir politique comme celui des juges de paix montréalais.

Notre objectif dans ce travail a été, par l'étude empirique d'une forme précise de pouvoir étatique localisé dans le contexte plus large de la centralisation étatique, de relativiser l'accent parfois trop pointu qui est mis sur les points spécifiques de rupture dans l'explication des changements historiques. Nous y avons substitué une sociologie historique diachronique qui met l'accent sur les transformations culturelles sur le long terme à l'œuvre dans les processus de formation étatique. Cette manière que nous avons eu de procéder renvoie à un point de tension important et qui traverse tout un pan de la sociologie historique : celui de l'importance explicative à accorder aux points spécifiques de rupture dans l'histoire par rapport aux processus de transformation qui s'inscrivent sur la longue durée. Bien que nous ayons cherché à relativiser le point de rupture posé dans l'historiographie de la formation de l'État canadien à l'issue des rébellions, il n'en demeure pas moins pertinent d'identifier de tels points où les choses basculent radicalement en peu de temps. Simplement, le fort accent mis sur ceux-ci risque parfois de sous-estimer les processus qui se développent lentement, les ruptures étendues sur le long terme davantage que sur le court terme. L'équilibre théorique à trouver entre ces deux moments d'analyse doit être une préoccupation méthodologique constante pour les études socio-historiques du type de celles que nous avons présenté ici.

## Bibliographie

- Abrams, Philip, 1988, « Notes on the Difficulty of Studying the State (1977) », *Journal of Historical Sociology*, vol. 1, no. 1, p. 58–89.
- Belley, Jean-Guy, 1986, « L'État et la régulation juridique des sociétés globales : Pour une problématique du pluralisme juridique », *Sociologie et sociétés*, vol. 18, no. 1, p. 11-32.

- Bourdieu, Pierre, 1997, « De la maison du roi à la raison d'État: Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 118, no. 1, p. 55-68.
- Brubaker, Rogers, 1997, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris : Belin.
- Burgess, Joanne et Fondation Lionel-Groulx, 1992, *Clés pour l'histoire de Montréal: bibliographie*, Montréal, Boréal.
- Corrigan, Philip Richard D. et Sayer, Derek, 1985, *The great arch: English state formation as cultural revolution*, Oxford, OX, UK, New York, NY, USA, Blackwell.
- Curtis, Bruce, 1989, « Representations and State Formation in the Canadas », *Studies in Political Economy*, vol. 28, p. 59-87.
- Curtis, Bruce, 1994, « On the local construction of statistical knowledge: Making up the 1861 census of the Canadas », *Journal of Historical Sociology*, vol. 7, no. 4, p. 416-434.
- Curtis, Bruce, 1997, « Official Documentary Systems and Colonial Government: From Imperial Sovereignty to Colonial Autonomy in the Canadas, 1841-18671 », *Journal of Historical Sociology*, vol. 10, no. 4, p. 389-417.
- Curtis, Bruce, 2001, *The politics of population: state formation, statistics, and the census of Canada, 1840-1875*, Toronto : University of Toronto Press.
- De la Cour, Lykke, Morgan, Cecilia et Valverde, Mariana, 1992, « Gender Regulation and State Formation in Nineteenth-Century Canada », dans *Colonial leviathan: state formation in mid-nineteenth-century Canada*, Toronto, Buffalo, University of Toronto Press, p. 163-191.
- Fecteau, Jean-Marie, 1989, *Un nouvel ordre des choses: la pauvreté, le crime, l'Etat au Québec, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1840*, coll. « Etudes québécoises 10 », Outremont, Qc, Ville Saint-Laurent, Qc, VLB, Diffusion Dimédia.

Fougères, Dany, 2001, « Des rues et des hommes : les commencements des politiques publiques locales en matière de travaux publics à Montréal, 1796-1840 », *Scientia Canadensis: Canadian Journal of the History of Science, Technology and Medicine*, vol. 25, p. 31-65.

Fougères, Dany, 2004, *L'approvisionnement en eau à Montréal: du privé au public, 1796-1865*, Coll. « Cahiers des Amériques 8. Collection Histoire », Sillery, QC, Septentrion.

Fougères, Dany (dir.), 2012, *Histoire de Montréal et de sa région*, Coll. « Régions du Québec 21 », Québec, Presses de l'Université Laval.

Fyson, Donald, 1997, « Les structures étatiques locales à Montréal au début du XIXe siècle », *Cahiers d'histoire*, vol. XVII, no. 1-2, p. 55-75.

Fyson, Donald, 2008, « La violence entre hommes et la justice au Québec. 1780-1860 », dans Centre de recherches historiques de l'Ouest (Rennes) Centre d'histoire des régulations et des politiques sociales (Angers) (dir.), *La violence et le judiciaire: du Moyen âge à nos jours : discours, perceptions, pratiques : actes du colloque international réuni à Angers les 18, 19 et 20 mai 2006*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 241-249.

Fyson, Donald, 2010, *Magistrats, police et société: la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada, 1764-1837*, Montréal, Hurtubise.

Fyson, Donald, (sous presse), « La gouvernance municipale avant la municipalité », dans *La gouvernance municipale montréalaise depuis quatre siècles: de la ville frontière à la métropole*, Québec, Multimondes.

Giddens, Anthony, 1987, *A contemporary critique of historical materialism*, vol. 2, Berkeley, Los Angeles, University of California Press.

Greer, Allan, 1992, « The Birth of the Police in Canada », dans *Colonial Leviathan: state formation in mid-nineteenth-century Canada*, Toronto, Buffalo, University of Toronto Press. p. 17-43.

Hunt, Alan, 1999, *Governing morals: a social history of moral regulation*, coll. Cambridge studies in law and society, Cambridge, UK, New York, Cambridge University Press.

- L'Écuyer, Gabriel, 2013, « Derek Sayer », dans Martineau, Jonathan (dir.), *Marxisme anglo-saxon;figures contemporaines. De Perry Anderson à David McNally*, Montréal, Lux, p. 167-200.
- Lafrance, Xavier, 2013, « Edward Palmer Thompson », dans Martineau, Jonathan (dir.), *Marxisme anglo-saxon;figures contemporaines. De Perry Anderson à David McNally*, Montréal, Lux, p. 69-98.
- Linteau, Paul-André, 2000, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal.
- Linteau, Paul André, 2007, *Brève histoire de Montréal*, Montréal, Boréal.
- Petitclerc, Martin, 2012, « Le travail et la classe ouvrière montréalaise au XIXe siècle », dans Fougères, Dany, *Histoire de Montréal et de sa région*, coll. Régions du Québec 21, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 535-568.
- Poutanen, Mary Anne, 1998, « The Geography of prostitution in an early nineteenth-century urban centre: Montreal, 1810-1842 », dans Myers, Tamara, Poutanen, Mary Anne, Boyer, Kate et Watt, Steven (dir.), *Power, Place and Identity : Historical Studies of Social and Legal Regulation in Quebec*, Montreal History Group, Montreal, p. 55-78.
- Poutanen, Mary Anne, 1999, « The Homeless, the Whore, the Drunkard, and the Disorderly: Contours of Female Vagrancy in the Montreal Courts, 1810-1842 », dans Forestell, Nancy M., McPherson, Kathryn M. et Morgan, Cecilia Louise (dir.), *Gendered pasts: historical essays in femininity and masculinity in Canada*, Don Mills, Ont., Oxford University Press.
- Poutanen, Mary Anne, 2002a, « Regulating Public Space in Early-Nineteenth-Century Montreal, Vagrancy Laws and Gender in a Colonial Context », *Social History/Histoire Sociale*, vol. 35, no. 69, p. 35-58.
- Poutanen, Mary Anne, 2002b, « Images du danger dans les archives judiciaires : comprendre la violence et le vagabondage dans un centre urbain du début du XIXe siècle, Montréal (1810-1842) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, no. 3, p. 381-405.

Poutanen, Mary Anne et Montreal History Group, 2005, « Bonds of friendship, KInship, and Community: Gender, Homelessness and Mutual Aid in Early-NIneteenth-Century Montreal », dans *Negotiating identities in 19th and 20th century Montreal*, Vancouver, UBC Press. p. 26-48.

Robert, Jean-Claude, 1994, *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Québec, Art global, Editions Libre Expression.

Ruonavaara, Hannu, 1997, « Moral Regulation: A Reformulation », *Sociological Theory*, vol. 15, no. 3, p. 277–293.

Thompson, Edward Palmer, 1964, *The Making of the English Working Class*, New York, Pantheon Books.

Valverde, Mariana, 2008, *The age of light, soap, and water moral reform in English Canada, 1885-1925: with a new introduction*, Toronto, University of Toronto Press.

Weber, Max, 1919 (2003), *Le Savant et le politique, Économie et société*, Paris, Pocket.

Wilson, Elizabeth, 1992, « The Invisible flâneur ». *New Left Review*, no. 191, p. 90-110.

# Le prix de la philanthropie

Guillaume Vézina

Dans le cadre du cours *Courants de la pensée sociologique 1 : Foucault et la sociologie*

Avec Marcelo Otero, Automne 2013

« Excusez-moi monsieur! Avez-vous un peu d'argent pour une bonne cause? »

**L'**action de donner n'est pas nouvelle. Elle a probablement toujours existé, mais la signification du don peut-être très différente selon les contextes et les époques. Le passage à la modernité a mis de l'avant la philanthropie, qui a graduellement remplacé la charité comme pratique dominante du don.

Cette phrase nous l'avons tous déjà entendue à un moment ou à un autre. Certaines personnes ont donné, d'autres non. De ceux qui donnent, tous ne le font pas pour les mêmes raisons, ni pour les mêmes objectifs. Le don, la charité, la philanthropie sont trois mots souvent utilisés comme synonymes alors qu'ils incluent des significations différentes et avec elles des conséquences qui peuvent être diamétralement opposées. On avance l'hypothèse que la philanthropie joue un rôle important dans le développement de la modernité et qu'elle favorise certaines transformations sociales. On cherchera donc à comprendre comment la philanthropie participe aux changements et à la transformation de la société. La philanthropie a différents niveaux d'action, du local jusqu'à l'international, et les pratiques peuvent être très diversifiées d'un organisme à un autre. Cela dit, l'objectif de cette recherche n'est pas de dresser un portrait fin et détaillé de toutes les pratiques philanthropiques, mais plutôt de faire ressortir certaines tendances lourdes qui permettent de mieux comprendre leur moyen de transformation de nos sociétés.

Pour ce faire, nous allons d'abord reprendre l'explication sociologique classique du don, pour ensuite voir comment s'est constituée la philanthropie à travers la charité libérale au début de la modernité. Puis, nous observerons les

grands moments de la philanthropie moderne et de la nouvelle philanthropie. Cela nous permettra de faire ressortir les caractéristiques particulières qui diffèrent la philanthropie du don et de la charité. Dans la deuxième partie du travail, nous mettrons en lumière l'importance de la philanthropie dans la mise en place des mécanismes de régulation sociale. Pour ce faire, on reprendra les principaux mécanismes de régulation foucaudiens, soit la relation entre norme et discipline ainsi que le lien entre savoir et pouvoir.

## **Les fondements du Don**

De façon intuitive, le don est souvent associé à un geste désintéressé d'une personne envers une autre ou envers une entité. On donnerait sans rien attendre en retour. Cette action serait donc purement humaniste, sans aucune arrière-pensée et aucune visée utilitariste. Chaque année ce sont des milliards de dollars qui sont collectés et redistribués un peu partout à travers le monde pour « la bonne cause ».

Malgré cette vision primaire, le don a scientifiquement été théorisé comme une triple obligation de donner, recevoir et rendre. Cette théorisation vient de Marcel Mauss et de son *Essai sur le don*, où il étudie les sociétés primitives et leurs rapports au don. Le don servait de mécanisme établissant des relations sociales. À l'intérieur de la tribu et à l'extérieur de celle-ci, il était une façon de construire une liaison sociale. Au lieu de se faire la guerre avec des armes, il y avait une forme de guerre de dons qui assurait la paix. La personne ou la tribu qui faisait un don à une autre personne ou une autre tribu endettait cette dernière, qui devra à terme rendre plus qu'elle n'a reçu pour renverser l'endettement. Le processus de don n'est jamais complété et il se reproduit à l'infini. Il n'est pas possible d'arriver à une situation d'équilibre dans la relation au don.

La valeur du don ne peut pas s'exprimer en termes d'utilité, c'est plutôt la valeur symbolique des choses qui étaient offertes qui était importante dans ces échanges. Jacques T. Godbout reprend la triple obligation de Mauss de donner, recevoir et rendre, mais il exprime la valeur de ce qui est échangé dans une « valeur lien ». La valeur de ce qui circule dans le don est intimement liée à la valeur symbolique de ce qui est échangé et c'est cette valeur symbolique qui vient créer la « valeur lien » de la relation. Bien que cette valeur ne puisse pas être calculée, elle n'en demeure pas moins réelle (Godbout et Caillé, 1992 : 185).

Toutefois, la triple obligation ne permet pas de comprendre l'idée de la gratuité associée au don. Après tout, si un don n'est pas explicitement gratuit ce n'est pas un don. De plus, il y a plusieurs dons qui ne seront jamais rendus, sans que cela ne cause de problèmes sociaux et tout en demeurant dans la triple obligation. Ce paradoxe s'explique en partie par le caractère non marchand du don qui a déjà été illustré. Pour compléter cet énoncé, il faut dire que l'espace-temps n'est pas défini dans le don, ainsi sur le long terme, les dons seraient toujours rendus (Godbout et Caillé, 1992 : 193). Pourtant, lors du moment du don, ce long terme n'est jamais défini et il n'est donc pas possible d'affirmer la fin du temps d'attente. Il fait ainsi perdurer le lien social aussi longtemps qu'il le faut. De toute façon, les relations fondées sur le don ne visent pas l'équilibre. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de fin à la relation créée par le don. En dernier lieu, il faut mentionner la relation de plaisir associée au don. Alors que le don est compris négativement comme une perte au profit d'autrui, le don est en fait une action positive du plaisir de donner. Ainsi plus le plaisir est grand, moins l'obligation de retour est forte (Godbout et Caillé, 1992 : 196).

Au-delà de l'obligation formelle de donner-recevoir-rendre, c'est la non-équivalence, la temporalité et le plaisir du don qui caractérisent cette relation. L'idée de gratuité est celle qui illustre la relativité de l'obligation de rendre. Le don se trouve donc à l'extérieur des rapports marchands sans pour autant être représenté par un désintérêt entre les différentes parties.

## **De la charité à la nouvelle philanthropie**

### ***La charité libérale***

La charité libérale est en fait la première forme de philanthropie. Entre la charité simple et la philanthropie explicite, la charité libérale se constitue comme la première tentative de sélection d'une catégorie de bonnes causes. L'Angleterre fut un terrain fertile pour le développement de cette solidarité. On peut faire remonter le premier encadrement législatif à 1601 avec l'Adoption de la « Poor law ». Cette loi était en fait une longue liste sur laquelle il était inscrit les bonnes causes de bienfaisance (Pineault, 1997 : 85). Les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles laissent place à une ambivalence quant aux finalités religieuses de la charité libérale. En France, le mouvement se constitue plus rapidement autour du terme de la philanthropie laïque tandis qu'en Angleterre l'idée de charité liée à la religion reste prédominante plus longtemps (Duprat, 1994; Barret-Ducrocq, 1994).

Toutefois, les deux approches adoptent une attitude moralisatrice envers la population. En France, les œuvres de bienfaisance ont été fortement associées au mouvement révolutionnaire des Lumières. Suite à la révolution de 1789, elles ont continué à véhiculer une morale moderne.

L'assistance n'est d'ailleurs pas leur objet principal. Elles ont plutôt pour finalité d'engager des actions culturelles, pédagogiques ou moralisatrices, d'expérimenter et vulgariser des innovations, voire de financer des campagnes d'opinion. Philanthropie et charité partagent le même objectif de nouer des relations personnelles explicites, de contrôle social (Duprat, 1994 : 13).

Le même constat moralisateur se retrouve dans les œuvres de bienfaisance en Angleterre comme la *London City Mission* qui « cherche, en s'appuyant sur les organismes existants, à alerter l'opinion publique sur la nécessité de redresser moralement la société [...] » (Barret-Ducrocq, 1994 : 22).

On voit donc apparaître un intérêt pour les finalités du don. Un don n'est plus automatiquement bon, il faut qu'il soit dans la continuité morale de la société pour être bon. À l'inverse, il est même susceptible d'encourager les déviances morales. Ce phénomène est étroitement lié au renversement idéologique qui s'opère dans la modernité. Alors que l'âge classique valorisait une forme de pauvreté et d'oisiveté contemplative, la modernité inverse ce jugement pour condamner une telle attitude (Pineault, 1997 : 85). Désormais, c'est le travail qui est au cœur du processus de valorisation sociale et c'est à partir de celui-ci que se structure le moment de la charité libérale qui entame le passage d'une époque où la charité était dominante à une époque où c'est la philanthropie qui l'est devenue.

Ultimement, beaucoup d'initiatives de la charité libérale seront reprises par l'État providence pour être universalisées comme l'école, l'asile et l'hôpital (Duprat, 1994 : 12). La charité libérale a donc été un promoteur actif de l'édification de la société moderne et de ses mécanismes de contrôle disciplinaire comme nous le verrons plus loin.

### ***La philanthropie moderne***

La philanthropie moderne s'est développée pleinement avec les grandes fondations américaines comme les fondations Carnegie, Rockefeller et Ford, qui sont devenues emblématiques de ce phénomène. Ce sont ces dernières qui ont marqué le développement de la philanthropie tant aux États-Unis qu'à l'international. Fondées entre la fin du 19<sup>e</sup> et le début du 20<sup>e</sup> siècle, ces fondations ont vu le jour avec les fortunes associées à la révolution industrielle.

Andrew Carnegie a fait fortune dans l'acier, la famille Rockefeller dans le pétrole et la famille Ford dans l'automobile.

Andrew Carnegie posa les bases de la philanthropie moderne en 1889 dans *The Gospel of Wealth*. Dans cet article, il affirme que la richesse est le fruit d'une sélection naturelle, mais que les riches doivent rendre à la société de façon à aider cette dernière à s'élever. Il milite en faveur d'une *charité scientifique* en opposition à un simple support aux marginaux et aux exclus de façon désintéressée. Andrew Carnegie avait donc des objectifs très précis en instituant sa fondation. C'est pour cela qu'il a d'abord investi dans les bibliothèques, la connaissance et les hôpitaux. Au lieu d'aider les pauvres, les philanthropes américains vont se concentrer sur les causes de la pauvreté telles qu'ils les comprennent (Abélès, 2003 : 181-185). Dans un système comme celui des États-Unis où la santé et l'éducation ne seront jamais prises en charge en totalité par l'État, ce sont les grandes fondations qui assureront le filet social minimum. Cette logique veut que les problèmes privés soient pris en charge par des acteurs privés.

Le modèle d'action de ces grosses fondations s'appuie sur le déploiement d'une expertise sur un territoire donné. L'exemple de *Opportunity NYC*, mené par la fondation Rockefeller, représente un de ces modèles d'action. Le programme a vu le jour en 2007 dans certaines régions défavorisées de New York. Il visait à stimuler l'adoption de comportements considérés comme positifs par une incitation financière. Avant d'être mis en application, ce programme s'est d'abord développé autour d'une connaissance scientifique. Des centaines de milliers de dollars ont été dépensés sur une période de plus de deux ans pour que des instituts de recherche prouvent scientifiquement l'efficacité de ce programme et développent sa mise en application (Chelle, 2011 : 104-105). Une fois le programme mis en marche, la Fondation Rockefeller a investi plus de 10 millions de dollars pour financer l'ensemble de son fonctionnement entre 2008 et 2012.

L'aide internationale est une nouvelle sphère d'intervention de la philanthropie moderne. Les fondations américaines ont particulièrement bien intégré cette nouvelle dimension de la philanthropie. Au niveau international, l'OCDE reconnaît l'importance des fondations dans le développement international. Celui-ci est compris comme une amélioration de la situation économique ainsi que du bien-être des populations. L'intervention internationale est une nouveauté de l'action philanthropique propre à la

modernité et aux mégastuctures de celle-ci. Leur capacité extraterritoriale s'est accentuée avec l'importance de leur capitalisation.

On peut faire remonter l'action internationale des grandes fondations américaines au début du 20<sup>e</sup> siècle. Elles ont en effet pris part au projet de la Société des Nations dans l'entre-deux-guerres puis dans l'ONU après la Deuxième Guerre mondiale. Si les volontés des différentes fondations ne sont pas unifiées, Ludovic Tournès affirme malgré tout qu'il y a quatre points communs entre elles. Le premier est le plus important : c'est la promotion d'une humanité fondée sur la paix, la démocratie et le marché. Ce sont là les conditions considérées comme propices pour encourager un développement économique constant. Le deuxième point commun est leur stratégie d'action s'appuyant sur les élites intellectuelles. Cela renforce leur réseau de contacts tout en favorisant une internationalisation des élites. Troisièmement, toutes les grandes fondations internationales ont également une volonté d'action au niveau mondial, pouvant favoriser la mondialisation de l'économie. En dernier lieu, leurs politiques diplomatiques sont en complémentarité avec celles de Washington. Ils ne prônent pas exactement les mêmes positions que le gouvernement américain, mais leurs actions s'inscrivent dans un aspect du *soft power* qui a des objectifs similaires quant au développement de l'économie à l'échelle monde (Tournès, 2010 : 9-10).

### ***La nouvelle philanthropie***

Le cas emblématique de la nouvelle philanthropie s'est retrouvé à Silicon Valley à partir de la fin des années 1990. Ce sont les nouveaux millionnaires de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui ont pris part à ce phénomène. Ces philanthropes ont une vision de la philanthropie moderne comme reposant uniquement sur le principe du don charitable. Un nouveau philanthrope de Silicon Valley considère justement que les fondations traditionnelles sont « un truc pour vieux juste bon à signer un chèque sans même savoir où irait son argent ni ce qu'il pourrait améliorer dans la communauté » (Abélès, 2003 : 192). Face à cette représentation des fondations et de la philanthropie moderne, les nouveaux philanthropes ont la volonté de voir les impacts de leurs actions. « Unaniment, elles s'attendent un retour quantifiable de leur philanthropie et veulent pouvoir en mesurer l'impact sur la société» (Seghers, 2009 : 33). Cette philanthropie s'oppose également aux structures bureaucratiques imposantes,

tout est orienté pour créer une proximité entre le philanthrope et la cause qu'il finance (Abélès, 2003 : 184).

La nouvelle philanthropie fonctionne sous l'idée du capital-risque ou de la *venture philanthropy* copiée sur les modèles des *start-up* financiers développés dans le domaine de l'informatique (Abélès, 2003 : 185; Seghers, 2009 : 40). En recrutant des donateurs, les fondations les obligent à s'investir dans les projets supportés par celle-ci, de cette façon on compte renforcer la communauté autour de la ville. C'est ce que les philanthropes appellent le *community-building* (Abélès, 2003 : 185). Dans cet investissement financier et social, les fondations se gardent toujours des stratégies de sortie dès le commencement des projets sociaux. Ainsi, si les projets qu'elles supportent ne remplissent pas les objectifs, les fondations se gardent le privilège de se retirer du projet en cours de route. L'efficacité des projets est continuellement évaluée et des recherches tentent de quantifier le *social return on investment* (SROI). Le *Center for Venture Philanthropy* est l'un de ces organismes qui développent des techniques pour quantifier le retour social sur l'investissement dans les secteurs à but non lucratif (Abélès, 2003 : 193). Ainsi la nouvelle philanthropie diversifie ses champs d'action et elle tente de sélectionner les meilleures initiatives pour les supporter activement et laisser tomber les autres.

On peut affirmer que la nouvelle philanthropie entre dans une « ère de prévention qui vise à réduire les risques de vivre des situations entraînant des coûts pour le système public et qui valorise un investissement dans le capital humain» (Ducharme et Lesemann, 2011 : 213). On comprend que l'impact qui est recherché par les philanthropes est très précis. Leur objectif premier n'est pas d'améliorer les conditions de vie des plus démunis, mais bien d'améliorer les conditions de production de la richesse économique. Cela se traduit donc par une volonté d'unir la philanthropie et le marché capitaliste, pour ce faire les secteurs à but non lucratif sont entrés de force dans la logique de concurrence propre au marché (Ducharme, 2012 : 19).

Le sentiment de communauté est particulièrement important pour la nouvelle philanthropie. Les entreprises développent de plus en plus un encouragement systématique à s'investir dans des actions philanthropiques, ainsi la bienfaisance fait partie intégrante des attentes envers les employés. En plus d'être considéré comme un moyen d'aider sa communauté, l'engagement philanthropique est aussi un moyen de se créer des réseaux et de développer son carnet de contacts (Seghers, 2009 : 40). L'intérêt des nouveaux

philanthropes est donc tout à fait limpide et on ne peut pas dire que leurs dons relèvent d'un geste purement altruiste, bien au contraire leur investissement vise à être concrètement rentabilisé.

### ***La continuité philanthropique***

Ce qui est marquant lorsque l'on regarde la charité libérale, la philanthropie moderne et la nouvelle philanthropie, ce ne sont pas les points de rupture superficiels, mais la trame de fond qui marque une continuité forte entre ces trois moments. La vraie rupture s'est faite dans le passage de l'âge classique à la modernité. L'acte du don s'est transformé d'un acte charitable qui est fait essentiellement pour soi dans un objectif de rédemption, à un acte qui est fait pour les autres dans un objectif de rapprochement des exclus vers l'ordre dominant.

En effet, le changement de mentalité qui s'opère entre l'époque classique et la modernité dans le don est le même que celui que Michel Foucault définissait dans son livre *L'histoire de la folie à l'âge classique* par rapport à la transformation de la perception du pauvre.

L'État ou la cité préparent une forme nouvelle de sensibilité à la misère : une expérience de pathétique allait naître qui ne parle plus d'une glorification de la douleur, ni d'un salut commun à la Pauvreté et à la Charité; mais qui n'entretient l'homme que de ses devoirs à l'égard de la société et montre dans le misérable à la fois un effet du désordre et un obstacle à l'ordre. Il ne peut donc plus s'agir d'exalter la misère dans le geste qui la soulage, mais, tout simplement, de la supprimer. Adressée à la Pauvreté comme telle, la Charité est elle aussi désordre (Foucault, 1972 : 83).

La pauvreté est devenue une mauvaise chose et la charité est perçue comme ayant une tendance à encourager cette déviance morale. En opposition à la charité, la philanthropie appelle à un redressement moral salutaire par l'imposition d'une contrainte de retour au travail. Depuis ce renversement, chaque époque a mis en place un système philanthropique qui s'agençait avec sa conception du fonctionnement de l'économie. Durant l'époque de la charité libérale, les philanthropes d'Angleterre comprenaient la pauvreté comme un relâchement des mœurs, ce qui expliquait leurs oppositions à l'intervention de l'État pour assurer un filet social, tandis qu'en France les philanthropes considéraient que la pauvreté faisait partie intégrante du capitalisme, d'où leurs demandes d'intervention de la part de l'État (Duprat, 1994; Barret-Ducrocq, 1994). Toutefois, dans les deux cas on visait l'instauration d'institutions favorisant l'insertion des marginaux dans le système économique. La philanthropie moderne, elle, s'est développée en reflet des pratiques

industrielles fondées sur le taylorisme et le fordisme. L'époque des grandes industries reposait sur une science de la production et elles ont créé des fondations reproduisant la même dynamique de fonctionnement. Elles voulaient favoriser une science de la prise en charge des marginaux. La nouvelle philanthropie, qui est composée d'individus ayant fait fortune dans les *start-ups* financiers, ont eux aussi investi le social avec les mêmes prémisses qui leur ont permis de devenir riches. Ainsi, chaque époque a développé des techniques permettant l'enrichissement d'un groupe d'individus et ce dernier a réinvesti le social en projetant les prémisses de son enrichissement dans le support aux pauvres. Ce qui change d'une époque à l'autre c'est le modèle de réussite capitaliste et non pas l'objectif de l'intervention dans la sphère sociale. Il y a donc une reproduction de l'idée qu'on peut trouver les solutions à l'exclusion dans les modèles de réussite dominants.

Au final, on constate que la philanthropie prend une part active dans la création de normes autour de la population, mais aussi dans le processus de régulation sociale qui normalise cette population. Alors que la Charité est un frein à l'idéologie moderne, la philanthropie elle est un moteur de son développement.

### **La philanthropie dans la régulation sociale**

Il sera maintenant question de comprendre comment s'insère la philanthropie dans le développement des différents mécanismes de régulation sociale. On sait que la charité libérale était la première à subventionner les institutions de contrôle social étudiées par Foucault comme l'école, l'asile et l'hôpital (Duprat, 1994 : 12). Il est donc important de voir comment l'action philanthropique continue à développer des techniques disciplinaires autour de la norme. Il faut aussi voir les effets de la philanthropie sur la population par ses relations de production et de détention de savoir dans l'application d'un pouvoir. Les capacités techniques et financières des philanthropes leur donnent les ressources suffisantes pour instituer un ensemble de mécanismes de régulation sociale autour de la population.

### ***La norme et la discipline***

Dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault affirme que le pouvoir disciplinaire s'exerce dans l'agencement de deux techniques, soit le regard hiérarchique et la sanction normalisatrice (Foucault, 1975). Ainsi, la surveillance hiérarchique est l'exercice d'une partie de la discipline qui « suppose un dispositif qui contraigne

par le jeu du regard; un appareil où les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir, et où, en retour, les moyens de coercition rendent clairement visible ceux sur qui ils s'appliquent. (Foucault, 1975 : 201)» En d'autres mots, le simple fait d'être surveillés et de savoir qu'ils sont surveillés incite les gens à se conformer au comportement que l'on attend d'eux. La sanction normalisatrice, elle, fonctionne comme un « petit mécanisme pénal » (Foucault, 1975 : 209). La punition dans un système disciplinaire doit se comprendre dans son omniprésence et dans sa subtilité. Ainsi, dans une école la punition « est tout ce qui est capable de faire sentir aux enfants la faute qu'ils ont faite, tout ce qui est capable de les humilier, de leur donner de la confusion [...] » (Foucault, 1975 : 210). La fonction de cette punition est de réduire les écarts de comportement par rapport à la norme. La sanction a aussi pour effet de quantifier les écarts à la norme, ce qui permet de hiérarchiser les individus. La sanction a donc pour effet de normaliser (Foucault, 1975 : 209-216). Le regard appuie son pouvoir sur la sanction potentielle, c'est par la crainte de cette dernière que le regard en vient à être respecté. Ceux qui imposent la sanction ont le pouvoir de déterminer la norme acceptable.

La définition de cette norme devra nécessairement être déterminée avant la mise en place du système disciplinaire.

La normalisation disciplinaire consiste à poser un modèle, un modèle optimal qui est construit en fonction d'un certain résultat, et l'opération de la normalisation disciplinaire consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle, le normal étant précisément ce qui est capable de se conformer à cette norme et l'anormal ce qui n'en est pas capable (Foucault, 1978a : 59).

La norme agit donc comme un idéal à atteindre. Bien sûr un idéal n'est jamais atteint parfaitement et là n'est pas l'objectif de l'appareil disciplinaire. Celui-ci veut répartir les comportements dans un écart à la norme qui est acceptable et utile (Foucault, 1975 : 216). La norme agit comme un repère et les individus se disposent autour d'elle de façon à pouvoir se spécialiser et être intégrés au système de régulation sociale. Par le processus de mesure des individus par rapport à la norme, on constate qu'il y a des phénomènes sociaux qui sont constants et qu'il y a plusieurs normes possibles selon la distinction des contextes. Ainsi les phénomènes sociaux produits par les différentes normes peuvent être qualifiés comme désirables ou non. Il est donc possible de comparer les différentes normes entre elles et de leur associer certains effets sociaux. Dans le processus de modification de la norme, on voit apparaître les notions de cas, de risque, de danger et de crise (Foucault, 1978a : 62-63).

Chaque société ou partie de société peut être comprise comme un cas qui représente plusieurs types de risques (ex: être frappé par une automobile, avoir la grippe, développer un cancer, etc.). Ces risques sont associés à des dangers potentiels plus ou moins grands et lorsqu'un risque est très élevé et que le danger associé à celui-ci est très grave, on peut voir apparaître des moments de crises<sup>1</sup>. Ainsi, pour éviter la crise le processus disciplinaire tentera de normaliser cette population en influençant les pratiques qui représentent des risques trop élevés vers des pratiques qui comportent moins de risque et moins de danger. Ce type de processus entre dans l'aspect sécuritaire de la discipline et il permet ultimement de tendre vers une régulation sociale considérée comme optimale.

Une fois que nous avons tracé ce portrait de la relation entre discipline et norme, on peut voir que l'action philanthropique s'insère dans le processus de normalisation disciplinaire. Dans un premier temps, on peut affirmer que les philanthropes considèrent leur propre vécu comme la norme de la réussite sociale à suivre. Les fondations privées comme la fondation Lucie André Chagnon sont particulièrement explicites pour définir l'écart à la norme qui peut être toléré. Élise Ducharme interprète leurs objectifs comme une volonté de réduire l'écart à la norme de façon à «réduire les risques de vivre des situations entraînant des coûts pour le système public [...]» (Ducharme et Lesemann, 2011 : 213). Pour arriver à cet objectif, les fondations mobilisent des bases de données leur permettant une approche statistique probabiliste. «La prévention s'inscrit dans une conception de la gestion de la société où l'expertise sert à déterminer les risques associés à nos modes de vie souvent qualifiés de “nouveaux risques sociaux” (NRS)» (Ducharme et Lesemann, 2011 : 213). Dans le fonctionnement de la prévention, il y a une place importante qui doit être accordée à la surveillance, car c'est grâce à cette dernière que l'on peut identifier les risques (Ducharme et Lesemann, 2011 : 217). On retrouve donc une volonté explicite de déployer un système de discipline visant à sécuriser les populations à risque afin d'éviter qu'elles n'entraînent des coûts sociaux pour le système public.

Une fois que les fondations ont réussi à identifier des populations à risque, elles tentent de déployer des systèmes de discipline pouvant apporter des modifications de comportement. Le programme *Opportunity NYC* de la

<sup>1</sup> Une épidémie mondiale est un moment de crise fondée sur cette représentation d'un risque de transmission très élevé et des conséquences très graves de la transmission d'une maladie X.

fondation Rockefeller est un exemple très simple qui illustre ce phénomène. Le programme alloue des sommes d'argent aux gens qui adoptent des comportements souhaités, comme aller voir son médecin régulièrement (Chelle, 2011). Ce programme fonctionne grâce au soutien du milieu communautaire, ce qui permet d'avoir un regard hiérarchique sur la population suivie tandis que le montant d'argent agit comme sanction normalisatrice. On vise donc explicitement à modifier des comportements qui sont associés à des risques sociaux plus élevés avec un système de récompense qui est calqué sur le fonctionnement d'un système disciplinaire régulier.

L'approche des nouveaux philanthropes de Silicon Valley est elle aussi à la recherche des systèmes disciplinaires les plus efficaces. Le fait que les philanthropes doivent s'investir personnellement dans le suivi de la cause qu'ils supportent fait en sorte qu'ils peuvent poser un regard hiérarchique sur l'utilisation de leur argent. De plus, les stratégies de sortie que les fondations mettent en place dès le départ avec les organismes qu'elles soutiennent peuvent servir de sanction normalisatrice au besoin. Ainsi, le modèle de *start-up* philanthropique est lui aussi fortement imprégné de la volonté de développer des modèles de discipline pouvant renforcer la régulation sociale.

On constate que les actions des œuvres philanthropiques représentent une façon de produire une norme. Leurs actions s'inscrivent dans la projection d'un idéal à atteindre qu'ils ont eux-mêmes défini sans processus démocratique ni consultation des individus ciblés par leurs actions. La norme de référence vient des philanthropes et leurs actions en lien avec celle-ci agissent comme un terrain de recherche visant à développer des techniques disciplinaires qui sécuriseront les trop grands écarts à la norme dans une régulation sociale optimale.

### ***Le savoir et la relation de pouvoir***

Michel Foucault considère qu'il y a une relation de dépendance très forte qui se crée dans la modernité entre le savoir et le pouvoir. Cette relation permet l'imposition de la rationalité moderne à toutes les sphères de la vie sociale. Il importe donc de comprendre comment cette relation s'articule face à la régulation sociale de la modernité pour ensuite voir comment la philanthropie s'insère dans cette relation de savoir et de pouvoir.

L'apparition des sciences humaines au 19<sup>e</sup> siècle n'est pas étrangère à la montée des problèmes sociaux modernes, dont les sciences traditionnelles

n'arrivaient pas à expliquer les causes et à atténuer les effets. C'est donc la première fois que l'humain passe du côté des objets scientifiques (Foucault, 1966 : 356). Dès lors, les connaissances sur l'humain sont monopolisées par des groupes d'experts qui sont reconnus comme les spécialistes des problèmes propres à l'humanité. Les individus ne sont donc plus égaux dans leur compréhension des problèmes de régulation sociale.

Cette inégalité des individus quant à leur connaissance des sciences humaines nous fait porter attention à la répartition du pouvoir que cela entraîne dans la société. Foucault rejette la conception traditionnelle du pouvoir comprise exclusivement comme une contrainte et appliquée par une institution ou un gouvernement (Foucault, 1981). Il définit le pouvoir selon quatre caractéristiques. La première c'est qu'il n'existe pas un pouvoir, mais une pluralité de pouvoirs. La seconde est que le pouvoir n'est pas imposé par des acteurs extérieurs ou lointains, mais au contraire le pouvoir est toujours proche des individus dans leurs interactions les uns avec les autres. Le pouvoir doit donc être compris comme un phénomène local ou régional. En troisième lieu, le pouvoir assure une efficacité accrue qui n'empêche pas, mais qui rend des choses possibles. Par exemple, le pouvoir dans l'organisation militaire rend cette institution beaucoup plus efficace. La dernière caractéristique du pouvoir s'établit dans son organisation qui doit être comprise comme une technique ou un procédé (Foucault, 1981 : 1005-1008). Le pouvoir n'est pas quelque chose de fixe et en ce sens Michel Foucault préférait parler de relations de pouvoir, ce qui rend mieux compte de la complexité de ces relations. Ainsi, deux personnes peuvent au cours d'une discussion être en relation de pouvoir l'un sur l'autre et au cours de la même conversation il est possible que les rapports de pouvoir s'inversent selon le sujet d'expertise de l'un ou l'autre par exemple.

Les mécanismes renforçant les relations de pouvoir se sont accentués avec la fin du Moyen Âge et le développement du capitalisme. Ce dernier a cherché à diffuser « un pouvoir continu, atomique et individualisant » (Foucault, 1981 : 1005-1008). Dans le même sens, il cherchait « un mécanisme de pouvoir tel que, en même temps qu'il contrôle les choses et les personnes jusqu'au moindre détail, il ne soit pas onéreux ni essentiellement prédateur pour la société, qu'il s'exerce dans le sens du processus économique» (Foucault, 1981 : 1009). Cette technique se développera autour de la discipline que nous avons décrite plus haut.

La création de la médecine moderne est un bon exemple d'un savoir qui a mis en place des relations de pouvoir au sein d'un mécanisme disciplinaire (Foucault, 1963). Le savoir que la médecine a développé à travers les années lui fournit un pouvoir extraordinaire sur la société. Tout le monde a déjà eu affaire à un médecin dans une situation ou une autre. Le savoir médical n'est que très rarement remis en question, et ce même si nous sommes conscients du fait que ce savoir est imparfait. Seul un médecin peut contredire un autre médecin. Celui-ci est à la fois proche des individus et il augmente l'efficacité du système de santé en appliquant des techniques médicales qui sont continuellement améliorées. La relation entre le médecin et son patient est donc une relation de pouvoir au sens foucaldien du terme.

La philanthropie a su s'insérer dans les mécanismes de production de savoir pour augmenter l'effectivité de son pouvoir dans la régulation sociale. Les fondations qui font de la diplomatie internationale vont souvent s'appuyer sur les élites du savoir local pour renforcer les visions qui sont cohérentes à leurs aspirations à l'échelle internationale.

C'est ce qui explique que les institutions de recherche et d'enseignement supérieur ou les think tanks soient des secteurs d'intervention privilégiés de la diplomatie philanthropique, qui consiste le plus souvent à financer des projets de recherche, à soutenir la création et le développement d'institutions de recherche et d'enseignement, ou encore à accorder des bourses d'études de longue durée à l'étranger [...] (Tournès, 2010 : 9-10).

De façon très concrète, on pourrait mentionner le cas de Raymond Aron. Tout au long de sa vie il a été financé par les fondations Ford et Rockefeller. Cette dernière a même payé son salaire dans ses fonctions d'assistant à l'École normale supérieure entre 1934 et 1939 (Tournès, 2010 : 22). Sans rien enlever au génie de Raymond Aron, on peut affirmer que le support des fondations a facilité la diffusion de ses idées.

Dans le même sens, la remise des prix Nobel est un autre bon exemple d'une œuvre charitable qui vient valoriser des travaux et des chercheurs sur la scène internationale et par le même fait renforcer la position de ces personnes dans les relations de pouvoir. À sa mort Alfred Nobel laissa sa fortune en héritage à la communauté scientifique. Chaque année des comités déversent différents prix Nobel dans différentes disciplines scientifiques. Avec les années ce prix a obtenu une renommée internationale, ce qui incita en 1968 la Banque Royale de Suède à créer un prix Nobel d'économie avec l'accord de la fondation Nobel (<http://www.nobelprize.org/>). Immanquablement, les

récipiendaires de ce prix jouiront d'une grande renommée internationale, ce qui renforcera le pouvoir relié à leur production de savoir. Ainsi le prix Nobel d'économie a permis à James J. Heckman d'augmenter l'influence des théories entourant le développement des jeunes enfants à risque comme solution aux problèmes sociaux future. En effet, l'importance accordée aux jeunes enfants est en croissance constante depuis plusieurs années et au Québec la Fondation Lucie André Chagnon en a fait son principal objet d'intervention (Ducharme et Leseman, 2011 : 217-218).

L'importance de la jeunesse dans les préoccupations de plusieurs philanthropes vient d'un paradigme scientifique qu'ils ont activement encouragé. En choisissant d'appliquer celui-ci dans leur intervention, ils occultent l'importance de certaines études longitudinale qui remet en question cette compréhension linéaire de la pauvreté (Ducharme et Lesemann, 2011 : 213-214). La pauvreté est en mouvement dans une population et rien ne prouve qu'en intervenant chez les jeunes on puisse l'éviter à long terme pour l'ensemble de la population. Ces zones de doute n'empêchent pas une fondation comme Lucie André Chagnon d'entrer dans des relations de pouvoir très formelles avec les organismes qu'elles subventionnent pour favoriser leur vision de l'intervention. Le milieu communautaire rapporte que « certains intervenants de la fondation font valoir leur expertise pour justifier les orientations qu'ils souhaitent voir prises par les organismes communautaires. Cette expertise s'appuie sur les résultats obtenus dans le cadre de recherches menées dans divers groupes, dont ceux qu'appuie financièrement la fondation» (Ducharme et Lesemann, 2011 : 209). Les intervenants rapportent aussi un changement dans l'évaluation de leur pratique. Alors qu'ils sont habitués de rendre des comptes en termes qualitatifs, la Fondation Lucie André Chagnon exige une évaluation en termes quantitatifs (Ducharme et Lesemann, 2011 : 210). Ainsi, la fondation est détentrice d'un savoir spécialisé et elle mobilise ses réseaux de pouvoir, notamment par son argent, pour modifier les pratiques des organismes qui sont déjà implantés sur le terrain.

On remarque également que dans la littérature scientifique, la sociologie des réseaux est fréquemment utilisée pour traiter de l'influence des fondations (Abélès, 2003; Mato, 2011; Seghers, 2009; Tournès, 2010). Cela montre que la place des relations de pouvoir que les philanthropes arrivent à établir est cruciale dans leur capacité à projeter leur idéologie et à accomplir leur objectif. C'est par la mise en place de réseaux que le pouvoir philanthropique arrive à se

diffuser dans des milieux qui leur sont étrangers. C'est de ce type de relation que font état les travaux d'Élisa Chelle sur *Opportunity NYC*, d'Elise Ducharme sur la Fondation Lucie Andrée Chagnon et de Ludovic Tournès sur les relations internationales des grandes fondations américaines. L'efficacité de leurs réseaux est en corrélation directe avec l'efficacité de leurs relations de pouvoir.

Alors que les pouvoirs sont déjà répartis de façon asymétrique entre les philanthropes et leurs bénéficiaires, les scientifiques ont construit un discours justifiant cette relation de pouvoir. Michael Porter de Harvard tente d'étudier le retour social sur l'investissement des philanthropes (Seghers, 2009 : 43). On cherche donc à prouver l'efficacité de l'action philanthropique dans la prise en charge de la régulation sociale. De telles études renforcent la légitimité des philanthropes dans leur action et dans leur vision du monde. Dans le même sens, des Banques privées vont même jusqu'à renforcer le cycle philanthropique en conseillant leurs clients fortunés sur les œuvres philanthropiques les plus efficaces (Seghers, 2009 : 44-45).

Les actions philanthropiques sont donc très impliquées dans la production d'un savoir spécifique qui agence leur conception normative du monde et ils se servent de ce savoir pour optimiser leurs relations de pouvoir sur les projets qu'ils chapeautent. Puisque leurs objectifs sont bien agencés avec le développement de l'économie libérale ils arrivent à avoir un support concret d'intellectuels et d'institutions financières qui renforce leur effort de développement de savoir et de relation de pouvoir. Cette relation arrive à s'imposer grâce à l'exploitation des réseaux de contacts des philanthropes et des fondations, et ce malgré les réticences des organismes de terrains. On en vient à complètement dévaloriser l'expérience des acteurs qui œuvrent dans un milieu depuis plusieurs années. Régulièrement l'État et les organismes communautaires sont considérés comme peu efficaces par les philanthropes (Ducharme et Lesemann, 2011; Abélèse, 2003). D'où leur intérêt à développer leur propre expertise.

## **Conclusion**

Au début de notre démarche, il a été question de la triple obligation du don et de son idéal de gratuité qui devait être compris de façon non utilitaire, ayant le pouvoir de créer une valeur lien entre les différents individus. Dans l'évolution historique qui a permis à la philanthropie de devenir l'emblème contemporain de l'œuvre de bienfaisance, nous avons mis l'accent sur la distinction entre une

aide juste et une aide injuste comme phénomènes propre à l'œuvre philanthropique. Les supposées ruptures que plusieurs voient entre la charité libérale, la philanthropie moderne et la nouvelle philanthropie demeurent très superficielles puisque dans les trois moments de la philanthropie ceux-ci sont unis sur leurs objectifs et leurs moyens de les atteindre. L'objectif est la transformation de la situation des exclus de façon à les réintégrer au système économique et la méthode s'apparente toujours au déploiement de mécanismes de discipline. Ainsi, lorsque l'on regarde la persistance de la philanthropie à exiger une transformation d'une partie de la société dans un sens déterminé on peut affirmer que cette pratique se distancie significativement de la pratique du don et qu'elle ne devrait pas lui être associée. La philanthropie n'a rien de l'acte désintéressé du don. La valeur lien qu'elle peut produire sert essentiellement à déployer le pouvoir du philanthrope dans les secteurs marginalisés. Le renforcement de la communauté est donc d'abord fait pour les philanthropes et la promotion de leur modèle de société.

Les pratiques des fondations arrivent donc à modifier l'organisation sociale sans avoir recours à un processus démocratique. Lorsqu'une fondation développe un programme disciplinaire en fonction de ses aspirations normatives, elle ne consulte pas la population et elle prétend savoir ce qui est bien et bon pour elle. La souveraineté des fondations entre donc en compétition avec la souveraineté démocratique des gouvernements. Les transformations mises de l'avant sont systématiquement en continuité avec le développement de l'économie capitaliste et les bonnes actions qu'elles entretiennent se fondent dans l'objectif de confirmer le modèle économique dominant. Elles ont donc un fort rôle à jouer dans le processus de transformation sociale.

Cela dit, il ne faut pas exagérer l'influence des philanthropes, car ceux-ci ne constituent pas un bloc monolithique et parce que le gouvernement a encore une place prépondérante dans la régulation sociale. Le gouvernement est sans aucun doute LE plus gros acteur de la régulation sociale toutes catégories confondues. De plus, il est détenteur d'une capacité coercitive beaucoup plus importante que les fondations. Les sanctions normalisatrices sont accompagnées d'un appareil disciplinaire légal, formel et juridique qui peut le renforcer au besoin. Ces mêmes sanctions normalisatrices lorsqu'elles viennent du gouvernement ont la capacité d'être négatives ou positives alors que les

philanthropes sont plus limités dans leur capacité à mobiliser une diversité de sanctions normalisatrices.

Il reste donc important de prendre conscience du rôle que jouent les philanthropes dans nos sociétés et se questionner sur la légitimité de leurs actions. Dans une société qui se veut démocratique quelle place peut-on leur accorder? Quelles sont les pratiques éthiques que doit développer un philanthrope pour être en continuité avec la volonté de la population? Au final, l'heure est à la réflexion sociale autour de cette pratique, la simple adulation d'une telle pratique est simpliste et dangereuse.

## Bibliographie

- Abélès, Marc, 2003, « Nouvelles approches du don dans la silicon valley », *Revue du MAUSS*, vol. 21, no. 1, p. 179-197.
- Carnegie, Andrew, 1889, *The Gospel of Wealth*, <http://carnegie.org/publications/search-publications/pub/272/>.
- Chelle, Élisa, 2011, « Un Patronage Philanthropique. La Fondation Rockefeller et Le Traitement de La Pauvreté À New York Depuis 2007 », *Lien Social et Politiques*, no. 65, p.101-119.
- Ducharme, Élise, et Lesemann, Frédéric, 2011, « Les Fondations et La "nouvelle Philanthropie" : Un Changement de Paradigmes Scientifiques et Politique », *Lien Social et Politiques*, no. 65, p. 203-224.
- Ducharme, Élise, 2012, « La «nouvelle philanthropie» : Coup d'oeil sur les impacts de sa présence en sol québécois », *Nouvelles pratiques sociales*, p. 16-29.
- Dupra, C., 1992, *Des lumières au premier XIXe siècle. Voie française de la philanthropie*, et Barret-Ducrocq, F., *La mobilisation philanthropique à Londres dans la période victorienne : une sainte violence*, dans Association de recherche sur les philanthropies et les politiques sociales (1994), *Colloque : Philanthropies et politiques sociales en Europe: XVIIIe-XXe siècles*, Actes du colloque, Paris, Anthropos, Diffusion Economica, p. 17-28.
- Foucault, Michel, 1963, « Chapitre VII : Voir, savoir », dans *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, p. 107-123.

- Foucault, Michel, 1966, « Chapitre X : Les sciences humaines », dans *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, p. 355-398.
- Foucault, Michel, 1972, « Chapitre II : Le grand renfermement », dans *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, p. 67-109.
- Foucault, Michel, 1975, « Chapitre II : Les moyens du bon redressement », dans *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, p. 200-227.
- Foucault, Michel, 1978a, 2004, « Leçon du 25 janver 1978 », *Sécurité, territoire et population*, Paris, Gallimard, p. 295-320.
- Foucault, Michel, 1978b, 2001, « La “gouvernementalité” », *Dits et écrits*, vol. 2, Paris, Gallimard, p. 635-657.
- Foucault, Michel, 1981, 2001, « Les mailles du pouvoir », *Dits et écrits*, vol. 2, Paris, Gallimard, p. 1001-1020.
- Foucault, Michel, 1982, « Le sujet et le pouvoir », dans *Dits et écrits*, vol. 2, Paris, Gallimard, p. 1041-1062.
- Godbout, Jacques et Caillé, Alain, 1992, *L'esprit Du Don*, Paris, Editions La Découverte.
- Mato, Daniel, 2011, « Réseaux de Think Tanks, Fondations, Entrepreneurs, Dirigeants Politiques et Professionnels Pour La Promotion Des Idées (néo)libérales À L'échelle Mondiale », *Lien Social et Politiques*, no. 65, p.65-78.
- Mauss, Marcel, 1902, *Essai sur le don: forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, <http://classiques.uqac.ca>.
- Organisation de coopération et de développement économiques OCDE, 2003, *Fondations philanthropiques et coopération pour le développement*, vol. 4, no. 3, France.
- Pineault, Éric, 1997, « Le Retour de La Charité. La Solidarité Saisie Par La Main Invisible », *Cahiers de Recherche Sociologique*, no. 29, p.79-102.
- Seghers, Virginie, 2009, *La nouvelle philanthropie: (ré)invente-t-elle un capitalisme solidaire ?*, Paris, Éd. Autrement.
- The official web site of the Nobel prize, 2013, <http://www.nobelprize.org/>.
- Tournès, Ludovic, 2010, *L'argent de l'influence: les fondations américaines et leurs réseaux européens*, Paris, Autrement.



Luna Bégin - *La cuisine raisonnée comme espace de représentations sociales québécoises*

Félix L. Deslauriers - Luttes «identitaires» et fragmentation sociale : Notes critiques sur  
*La société des identités*, de Jacques Beauchemin

Jean-Christophe Gascon – Les régulations étatiques urbaines modernisantes  
sous le régime montréalais des juges de paix.

Guillaume Vézina – Le prix de la philanthropie